

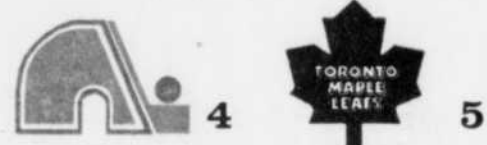
Le nouveau chandail des NORDIQUES



Illustration, LE SOLEIL

Nos graphistes se sont servis de l'ordinateur pour dessiner le nouveau chandail des Nordiques, dont les détails ont été révélés hier. On remarquera que les fleurs de lys ont disparu, que le sigle a été grossi et que les chiffres, également plus gros, portent maintenant un ombrage.

LE SPORT



Guy Lafleur devance finalement Maurice Richard

Guy Lafleur l'a enfin son 545^e but, mais les Nordiques ont perdu une avance de 4-3 pour s'incliner 5-4 hier soir à Toronto, face aux Maple Leafs. **S-2 et S-3**

LE MONDE

Le danger d'une marée noire écarté, mais...

Le danger d'une marée noire massive semblait écarté, hier soir, sur le littoral du Maroc, la nappe initiale de pétrole estimée à 65 000 hectares s'étant fragmentée. **C-1**

LE CANADA

Les nouveaux quotas de pêche touchent peu le Québec

Les réductions de prises annoncées par Pêches et Océans Canada affecteraient peu l'industrie de la pêche au Québec, selon des spécialistes de ce secteur. **A-9**

LE QUÉBEC

La FIIQ tente de tirer profit d'une « coquille »

La Fédération des infirmières du Québec est prête à apporter une correction à la convention collective à condition que l'État adoucisse la loi 160. **A-4**

L'ÉCONOMIE

Wood Gundy acquiert Merrill Lynch Canada

Merrill Lynch a annoncé hier la vente de Merrill Lynch Canada à Wood Gundy. Cette cession s'inscrit dans un programme de restructuration annoncé fin novembre. **B-1**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3
Le Québec	A-4 et A-5
Le Canada	A-7 et A-9
Le Monde	C-1
Annunces classées	C-4 à C-7
Arts	C-2 et C-3
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-7
Décès	C-7 et C-8
Économie	B-1 à B-5
Éditorial	A-8
Feuilleton	C-6
Horoscope	C-5
Mots croisés	C-5
Mot mystère	C-5
Où aller à Québec	C-2
Patron	C-7

LA MÉTÉO

Nuageux avec un peu de neige mêlée de bruine verglaçante en matinée. Faible pluie ou bruine en après-midi. Max.: près de 1. Demain: dégelage total en matinée. Ensoleillé par la suite. **S-16**

Noriega se rend aux Américains

(D'après AFP et AP) — Le président américain George Bush a annoncé hier la capture du général Manuel Noriega qui avait trouvé refuge à la nonciature du Vatican à Panama depuis le renversement de son gouvernement, il y a deux semaines.

Dans une brève déclaration télévisée, le chef de l'État américain a précisé que l'ancien homme fort du Panama serait traduit devant les tribunaux fédéraux de Floride, qui l'ont inculpé pour trafic de drogue et blanchiment d'argent en février 1988.

Manuel Noriega, appréhendé officiellement par des agents de la brigade américaine des stupéfiants devait être transféré sur la base aérienne Homestead en Floride, cette

nuit, a indiqué le président américain.

« Le général Noriega s'est rendu volontairement aux autorités américaines », a précisé le chef de l'État américain.

Le président Bush a expliqué que la réussite de l'opération « Juste cause », pour laquelle 24 000 soldats américains ont été acheminés au Panama, démontre le sérieux de la lutte qu'il entend mener pour enrayer les ravages de la drogue aux États-Unis, en livrant une guerre sans merci aux trafiquants.

L'opération « Juste Cause » avait pour principaux objectifs la restauration de la démocratie au Panama et la capture du général Noriega, bête noire des États-Unis.

Le général Noriega était réfugié depuis le 24 décembre dans l'ambassade du Vatican à Panama à la suite de l'invasion des forces américaines qui ont mis fin à 21 ans de régime militaire.

Le général Noriega s'est rendu en tenue militaire aux troupes militaires américaines qui encerclaient l'ambassade vaticane à Panama, vers 21 h. **Jubilation**

Plusieurs milliers de Panaméens sont sortis dans les rues, hier soir, manifester leur joie,

après avoir appris que le général Manuel Antonio Noriega s'était rendu aux troupes américaines, ont constaté des témoins.

Pour célébrer l'événement, les Panaméens se sont précipités hors de chez eux, bien que le couvre-feu, imposé par les troupes américaines, doive entrer en vigueur à 23H00 heure locale.

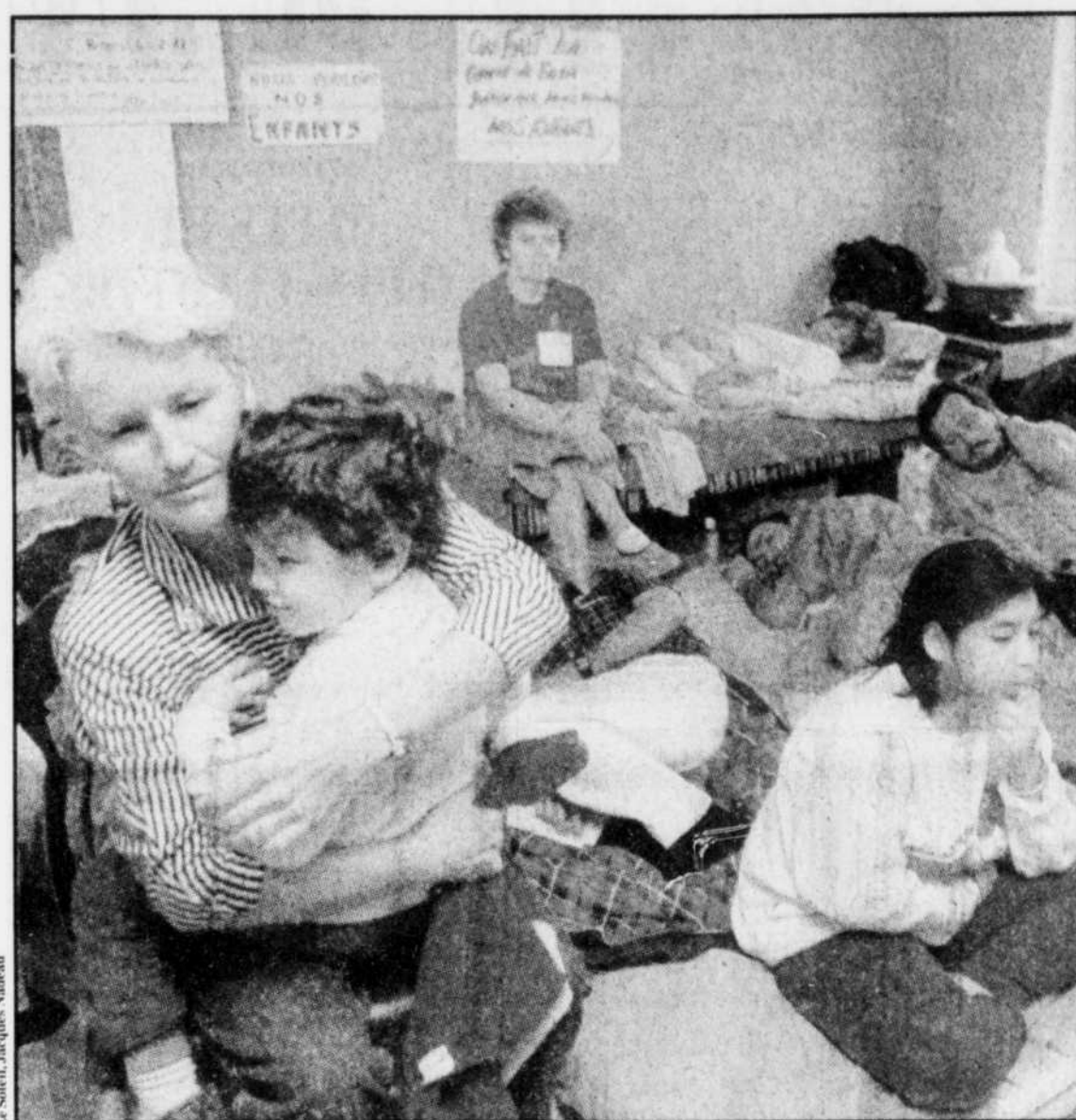
« La tête d'ananas est partie, la tête d'ananas est partie », pouvait-on entendre dans les rues.

Plus tôt dans la journée, des dizaines de milliers de personnes ont manifesté devant la nonciature apostolique à Pana-

Suite A-2, Noriega...



Le général Noriega devait arriver aux États-Unis ce matin.



Les grévistes de la faim réclament la réunification immédiate de familles latino-américaines.

Montréal : deux grévistes de la faim doivent être hospitalisés

MONTREAL (PC) — Deux des 17 grévistes de la faim, qui demandent carte blanche au ministère de l'Immigration pour la réunification immédiate de familles latino-américaines, ont été conduits à l'hôpital Notre-Dame, de Montréal, hier, peu après que M. Benoît Tremblay, député conservateur de Rosemont soit venu proposer son aide pour dénouer la situation.

Les infirmiers d'Urgence-Santé sont venus chercher Juan Aguilera, 40 ans, et Harold Ortegarey, 28 ans, en fin de journée pour les conduire à l'hôpital.

M. Aguilera, un Chilien venu au Québec en août 1988, fait la grève depuis le 13 décembre, comme quatre de ses 16 confrères. Il souffre d'étourdissements, de maux de tête et de reins. Il est extrêmement faible. M. Ortegarey, originaire du Nicaragua, fait la grève depuis le 27 décembre et a cessé de boire pendant de nombreuses heures la semaine dernière, ce qui l'a beaucoup affaibli, a fait savoir Juan Iturriaga, porte-parole des grévistes. Il est probable que les deux malades cessent la grève.

Quatre autres grévistes fort mal en point, Yolanda Oporto, 44 ans, Yolanda Hernandez, 41 ans, Julian Castro, 43 ans, et Alfredo Chacon, 34 ans, ont refusé l'aide d'Urgence-Santé.

Trois grévistes ont aussi décidé de faire la grève sèche, Mme Oporto, Armando Barrios, du Guatemala, et Anne-Marie Boulay, une des trois personnes de nationalité canadienne qui sympathisent avec les 14 latino-américains en attente du statut de réfugiés.

On a appris en fin de journée hier qu'un autre Canadien s'est

ajouté au groupe, Jean-Guy Bouchard, un massothérapeute de 29 ans, qui supporte moralement les grévistes depuis le début, dit-il.

Les grévistes, qui représentent environ 250 cas de familles séparées, ont déjà refusé l'offre d'Immigration Canada de

traiter en cinq jours, durant la semaine du 15 janvier, les 50 dossiers les plus graves. Ils mettent surtout en question la rapidité du travail des fonctionnaires d'Immigration Canada en poste dans leurs pays d'origine.

Ils ont aussi refusé l'aide conditionnelle que leur proposait le député conservateur Ricardo Lopez, mardi. Ils disent vouloir des garanties que leurs familles puissent venir les rejoindre le plus tôt possible, sans égard à la vitesse du traitement de leur propre dossier de réfu-

Suite A-2, Grévistes...

Tout risque de pénurie de fruits et légumes écarté

La flambée des prix au détail des légumes, consécutive au gel des récoltes survenu récemment en Floride, devrait commencer à se résorber dès la semaine prochaine, tout risque de pénurie étant écarté. La crise aura donc été de courte durée. En revanche, le coût élevé des agrumes (oranges, tangerines, pamplemousses) qui du reste ne foisonneront pas sur le marché, devrait se maintenir jusqu'au printemps.

par GILLES ANGERS
LE SOLEIL

« Les pertes en agrumes des producteurs floridiens varient de 40 à 100 %. Cependant, les cultures de la côte ont été moins touchées et les pamplemousses, en raison de leur épaisse pelure, moins affectés. Si bien que les Québécois ne devraient pas être en manque des pamplemousses *Indian River*, mais ils devront les payer plus cher », raconte au SOLEIL Mme

Louise Hébert de la maison montréalaise Fruits Botner ltée.

Selon la directrice des relations publiques de l'importante entreprise d'importation de fruits et légumes, l'apport prochain des agrumes californiens n'entraînera ni stabilisation ni baisse de prix. « Il ne faut pas oublier que le Texas, également producteur d'agrumes, a été plus durement touché par le gel que ne le fut la Floride. La pénurie sera donc sans recours. Et la hausse de prix ne pourra être

réprimée à court terme », assure Mme Hébert.

Les fruits de l'après-gel de la Floride gagneront les magasins d'alimentation du Québec à compter de la semaine prochaine. Mais leur qualité laissera à désirer, prévoit la porte-parole de Fruits Botner.

Deux semaines

Par ailleurs, la vigoureuse pression à la hausse sur les prix des légumes, entraînée par le fameux gel floridien, devrait cesser d'ici deux semaines à la faveur de l'entrée décisive des produits agricoles mexicains sur le marché canadien et de la reprise néanmoins imminente de la production en Floride.

C'est tout au moins l'avis du vice-président de l'Association provinciale des fruitières et vice-président des sept magasins *Jardin Mobile* de la région

de Québec, M. Jean-Louis Falardeau, que LE SOLEIL a joint, hier.

« Les Floridiens mettront en terre, dans un très bref délai, les plants de légumes de serres. Ils voudront accélérer la production en sorte de n'être pas court-circuités, dans quelques semaines, par celle des États voisins du Nord. Par ailleurs, les approvisionnements prochains du Mexique, ajoutés à ceux de Californie et, finalement, de la Floride, exerceront une pression inverse sur les prix à la consommation », d'analyser M. Falardeau.

La semaine dernière, rappelle le vice-président aux fruits et légumes des Épiceries unis Métro-Richelieu, M. Robert Sawyer, le prix au détail des to-

Suite A-2, Pénurie...

Sondage IQOP-LE SOLEIL
Les Québécois ne veulent pas d'un nouveau Colisée

Les deux tiers des personnes habitant l'agglomération de Québec, Rive-Sud incluse, ne croient pas que l'on doive construire un nouveau Colisée.

par JACQUES DALLAIRE
LE SOLEIL

Le projet visant à remplacer l'amphithéâtre actuel, rénové au coût de 20 millions \$ en 1980, est majoritairement repoussé dans toutes les villes de l'agglomération, révèle en effet un sondage de l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP) réalisé du 12 au 14 décembre dernier pour le compte du SOLEIL.

Ce sondage, fondé sur 450

entrevues et dont les résultats comportent une marge d'erreur de plus ou moins 4,6 % et ce, 19 fois sur 20, indique que l'opposition à la construction d'un nouveau Colisée (67,3 %) vient surtout des villes de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), autres que Québec.

La Rive-Sud suit immédiatement, alors que 66,9 % des répondants de ce secteur n'ap-

Suite A-2, Colisée...

Autres textes en page S-4

Sondage Gallup
Appui record à la séparation du Québec

OTTAWA — L'appui au séparatisme québécois a atteint au début décembre un niveau record au Canada selon Gallup, qui s'intéresse à cette question depuis 20 ans. Le dialogue de sourds des premiers ministres sur les modifications constitutionnelles au cours des six derniers mois est pointé comme la cause de cette situation.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

Il ne reste en fait qu'à peine plus de la moitié des Canadiens, soit 52 %, qui s'opposent à la séparation de la Belle Province. Un nombre record de 30 % favorisent au contraire l'autonomie du Québec, pendant que 15 % des personnes interrogées demeurent indécises.

La maison torontoise rappelle qu'il y a presque toujours eu depuis 1968 au moins 70 % des Canadiens pour s'opposer à la séparation du Québec, pourcentage qui chutait cependant à 61 % en juillet dernier et

qui se retrouve actuellement à 52 % seulement.

La surprise s'accroît cette fois du fait que les citoyens des Prairies (37 %) et de la Colombie-Britannique (34 %), presque autant que ceux du Québec (39 %), favorisent la séparation de la province dirigée par Robert Bourassa.

Même si ces résultats régionaux comportent une marge d'erreur plus importante que les chiffres nationaux, la réaction des provinces de l'Ouest devant les velléités indépendantistes québécoises soulèvera

Suite A-2, Séparation...

Suites de la première page

Séparation...

sans doute l'intérêt et les commentaires des analystes.

Les Canadiens de langue française sont les plus nombreux à supporter l'idée d'indépendance, soit 38 %, mais 46 % d'entre eux restent opposés à cette hypothèse.

Chez les Canadiens de langue anglaise, un peu plus d'un sur quatre (27 %) endosse le séparatisme québécois contre une majorité de 53 % qui s'y opposent.

Au Québec particulièrement, l'appui au séparatisme a grimpé de cinq points depuis juillet dernier, passant de 34 % à 39 %. L'opposition a chuté de manière plus spectaculaire encore, passant de 55 % à 47 %. Les indécis forment maintenant un groupe de 14 %, en hausse de 4 points par rapport à juillet.

Toutefois, si plus en plus de Canadiens appuient l'idée de la séparation du Québec, de moins en moins d'entre eux prévoient que la Confédération canadienne va se briser.

Seulement 15 % des gens croient effectivement que la fédération va voler en éclats ; ce pourcentage était de 23 % en juillet. Actuellement sept Canadiens sur dix ne croient pas à cette possibilité. Au Québec, ce sont 43 % des sondés qui jugent que la Confédération va demeurer intacte, contre 30 qui prévoient l'inverse.

Les analystes de la maison torontoise concluent de ses statistiques que les partisans de l'accord du lac Meech, qui suggèrent que cette entente est nécessaire pour maintenir le Québec au sein de la famille canadienne, ont tout une bataille à faire pour convaincre l'ensemble de la population que ce risque est réel.

Ce sondage de la maison Gallup a été réalisé entre le 6 et le 9 décembre lors d'entrevues à domicile auprès de 1020 adultes canadiens. Un échantillon de cette taille comporte normalement une marge maximale d'erreur de quatre points, 19 fois sur 20. Dans le cas des résultats régionaux cependant, cette marge d'erreur peut s'accroître sensiblement, compte tenu de la taille plus réduite des groupes interrogés.

« On a beaucoup parlé récemment de la possibilité que la province de Québec se sépare du reste du Canada, et devienne un pays indépendant. Seriez-vous personnellement en faveur ou contre la séparation ? »

Opinion concernant la séparation du Québec

	Pour	Contre	Avec restrictions	Ne sait pas
NATIONAL:				
Aujourd'hui	30%	52%	3%	15%
Juillet 89	28	61	2	10
1979	12	78	1	8
1978	13	75	1	11
Juillet 77	16	75	3	7
Février 77	14	73	1	11
1968	11	76	2	11
Québec:				
Aujourd'hui	39	47	1	14
Juillet 89	34	55	1	10
1979	18	70	1	11
1978	12	74	1	13
Juillet 77	19	70	1	10
Février 77	22	63	1	14
1968	11	71	1	17

Noriega...

ma pour demander au Vatican de livrer à la justice l'ancien président.

Les manifestants, dont beaucoup étaient vêtus de blanc ou portaient d'autres signes distinctifs des opposants à l'ancien régime panaméen — certains arboraient également le drapeau américain — ont fraternisé avec les soldats américains en qui ils voyaient des « libérateurs ».

Ils scandaient des mots d'ordre hostiles à l'ancien homme fort du pays et favorables à l'intervention des troupes américaines, qui ont mis fin à 21 années de régime militaire.

Le général Noriega vivait comme un reclus à la nonciature apostolique depuis dix jours.

Pénurie...

mates variait de 1.29 \$ à 1.49 \$ la livre. Cette semaine, elles ont atteint 3.00 \$ cependant qu'elles ne devraient être que de 1.99 \$ la semaine prochaine.

Le piment, avant le gel, affichait 1.29 \$ la livre, en comparaison de 2 \$ et plus actuellement.

« Mais le coût du piment ne devrait pas diminuer au cours des deux prochaines semaines, contrairement au céleri (1.29 \$ le pied avant le

Le jeune alpiniste Viau était originaire de Québec

(D'après PC) — Pascal Viau, ce jeune Québécois de 22 ans qui a péri en faisant de l'alpinisme en Colombie, était originaire de la ville de Québec.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures à Ottawa a indiqué hier que des mesures sont prises pour accélérer le rapatriement des restes du défunt.

L'accident s'est produit le 27 décembre alors que Pascal Viau redescendait du mont Nevada del Tolima, à 215 kilomètres au sud-ouest de Bogota.

Le mont Nevada del Tolima est haut de 5215 mètres. Selon le porte-parole du ministère des Af-

aires extérieures, M. Robert Peck, le jeune homme aurait accompli sa descente en même temps que tombait la nuit. Le cadavre de Pascal Viau n'a été retrouvé que mardi.

Pascal Viau est né à Québec, mais il vivait à Montréal avant son voyage en Colombie.

Le jeune homme aurait voulu grimper plus haut que ses compagnons colombiens, et c'est en redescendant les rejoindre qu'il a fait sa chute fatale. Ces derniers n'ont cependant fait part de l'accident que deux jours plus tard.

gel, 2.39 \$ actuellement) qui devrait tomber à 1.99 \$», explique M. Sawyer.

Quant aux concombres, leur prix n'a pas changé et devrait demeurer inchangé. Ce robuste légume a résisté au froid de la Floride, atteste le dirigeant de Métro-Richelieu.

Enfin, les courges, aubergines et fèves jaunes, dont la Floride est à peu près l'unique productrice en Amérique du Nord en cette période, seront difficiles voire impossibles à trouver au cours des prochaines semaines au Québec.

Colisée...

prouvent pas la construction d'un nouveau Colisée. À Québec même, 64,5 % des gens interrogés s'y opposent aussi.

Les jeunes de 18 à 34 ans sont les plus réticents (71,3 %) face à pareil projet. L'opposition diminue à 64 % chez les 35 à 54 ans et à 58,9 % chez les 55 ans et plus. Globalement, dans l'ensemble de l'agglomération de Québec, 15,5 % des gens voient d'un bon oeil l'aménagement d'un nouvel amphithéâtre et 18,5 % restent sans opinion.

Si l'on décidait de donner suite à la construction d'un nouveau Colisée, la majorité des personnes interrogées sont d'avis que les Nordiques de Québec devraient en absorber le coût. De même, la moitié des gens soutiennent que le futur Colisée soit implanté dans les limites de la ville de Québec.

Grévistes...

gi, a expliqué M. Iturriaga. Ils veulent être en famille par dessus tout, quitte à se voir refuser le statut de réfugié, en famille, et à devoir quitter le Canada, en famille, s'il le faut, a ajouté le porte-parole.

Durant l'après-midi hier, le député conservateur Benoit Tremblay est donc venu proposer un compromis : envoyer dès demain des télex aux ambassades canadiennes afin d'ouvrir immédiatement des enquêtes labas, a expliqué M. Iturriaga. Cette proposition doit toutefois être entérinée par le bureau de la ministre Barbara McDougall. Une décision devrait être rendue aujourd'hui, a ajouté le porte-parole des grévistes.

Au cabinet de la ministre de l'Immigration, on affirme que le problème de base dans toute cette affaire est le manque d'information sur les personnes que les grévistes veulent faire venir au Canada.

« J'ai peur qu'il y ait un malentendu. À ma connaissance, ici on connaît seulement l'identité de sept grévistes. En plus, il nous faut aussi avoir accès à l'information sur les personnes qu'ils veulent faire venir pour pouvoir les aider. Nous leur avons déjà demandé ces renseignements et nous attendons », a affirmé Ian Sadinsky, attaché politique de Mme McDougall, lors d'une entrevue téléphonique.

Une lettre datée du 31 octobre dernier, signée par Louis Grenier, haut fonctionnaire d'Immigration Canada, confirme pourtant qu'une centaine de fiches contenant cette information sont entre les mains du ministère.



contemporaine*

VÊTEMENTS EXCLUSIFS DE PARIS RÉDUCTION 40 %

de notre collection exclusive de paris, tout un choix de vestes en brocart, velours, jacquard, matelassé, jupe à plis et blouses en dentelle et guipure.

FOULARDS DE PARIS 9,99
rég. 35.00

tout un choix de grands foulards carrés, importés de paris, tricot serge en couleurs mode avec le noir ou carreaux des clans écossais.

SOUTIENS-GORGE 12,99
rég. jusqu'à 18.50

grande variété de soutiens-gorge en tricot coton/lycra, dentelle, etc. styles, couleurs et grandeurs assorties.

contemporaine*

JUPES ET JUPES-CULOTTES 59,95
rég. jusqu'à 110.00

pour la contemporaine, tout un choix de jupes et jupes-culottes en flanelle, gabardine, viscose souple, des styles droits, à plis, couleurs et grandeurs assorties.

contemporaine*

PARKAS DOUBLÉS DUVET 129,95
rég. jusqu'à 250.00

assortiment de parkas longueur trois-quarts en toile de coton ou nylon, chaudement entredoublés de duvet et plumes, des styles variés avec ou sans capuchon, couleurs et grandeurs assorties.

PULLS CONTEMPORAINE 49,95
rég. jusqu'à 75.00

collection contemporaine, des pulls en angora, ramie-coton, des styles brodés, jacquard, maille fine, des formes variées, des cardigans, couleurs et grandeurs assorties.

contemporaine*

MANTEAUX AGNEAU RETOURNÉ 1299,95
rég. 2100.00

une valeur tout à fait exceptionnelle pour cette qualité de peaux de mouton retourné, un luxueux manteau, col châle, choix de peaux fini cuir ou suède en couleurs moka, vert ou cognac.

BAS-CULOTTES «HANES» 2,99
rég. jusqu'à 4.00

le bas-culotte ultra-fin en nylon 17 deniers, choix de culotte renforcée ou amincissante, 20% de rabais sur les styles avec lycra, ultra-fin 18 deniers, au genou, jarretelles de la collection «hanes».

GANTS CUIR DOUBLÉ 19,99
rég. 45.00

choix de gants en cuir fin chaudement entredoublé de tricot laine ou acrylique, couleurs et grandeurs assorties.

6/49
2-14-40-41-43-46
(complémentaire)
16

LA QUOTIDIENNE
tirage du 3 janvier
5-4-0
9-8-3-5

LE SOLEIL
390, rue St-Vallier Est
Québec (Québec) G1K7J6

Service aux abonnés 647-3333
Annonces classées 647-3311
Carrières et Professions 647-3270
Publicité Détaillants 647-3435
Publicité Générale 647-3266
Rédaction 647-3394
Promotion 647-3342
Renseignements 647-3233

la maison
simons

LE NOUVEAU SIMONS PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC



M. Jean-Paul L'ALLIER

Le maire L'Allier entretient la nouvelle année avec humour

C'est un message truffé de pointes humoristiques sur sa perception de la nouvelle année que le nouveau maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, a livré hier au moment d'offrir ses vœux du jour de l'An aux employés municipaux et à leurs directeurs de services réunis à cet effet à l'hôtel de ville.

LE SOLEIL

Précédemment, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, les conseillers municipaux et les employés de l'hôtel de ville avaient assisté au Petit séminaire à une messe communautaire présidée par le cardinal Louis-Albert Vachon, primat de l'Église canadienne.

Si l'année 1989 a été favorable au Rassemblement populaire, 1990 devrait être encore plus positive pour la population de la Vieille Capitale, aux dires de M. L'Allier.

Le directeur général de la ville, M. Jacques Perreault, a aussi profité de l'occasion pour souhaiter à tous une autre année de relations harmonieuses entre les différents niveaux administratifs et politiques de Québec.



Il a fallu enfoncer la grille du magasin pour libérer les employés.

Audacieux vol de 75 revolvers à St-Rédempteur

Deux individus armés ont fait irruption dans un magasin d'armes à feu de Saint-Rédempteur, hier soir, et ont réussi à y dérober quelque 75 revolvers.

par ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
LE SOLEIL

Les deux hommes se sont présentés au magasin Roger Demers Sports, armés d'un fusil tronçonné et d'un revolver de calibre .38.

Ils ont attaché l'employé et l'ont enfoncé dans une petite pièce avant de remplir deux valises de revolvers. Puis, ils ont barricadé le magasin en attachant les grilles de sécurité avec des menottes.

Ils ont ainsi pu prendre la fuite sans qu'il soit possible pour les policiers d'obtenir une description de leur véhicule. Le seul indice qu'ils avaient hier soir est qu'il était très bruyant.

L'opération 100 a été déclenchée pour retracer les deux voleurs mais elle n'avait donné aucun résultat en fin de soirée. Il s'agirait d'un coup réalisé par des professionnels.

Le RP dépose son premier budget ce soir

Pas de cadeau au niveau du compte de taxes

Le budget que déposera ce soir la nouvelle direction de l'hôtel de ville de Québec devrait respecter un engagement du Rassemblement populaire (RP) : tenter de limiter la hausse du compte de taxes en deçà de l'inflation. Et celle-ci, en 1989, était de 5,2 % au Canada et de 4,9 % au Québec.

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

On était d'une prudence de Sioux, hier, à l'hôtel de ville, quand un journaliste posait des questions sur le sujet. « Pas de commentaire », « Vous saurez cela demain » sont les réponses qu'on recevait le plus souvent, tant du côté des hauts fonctionnaires que du côté des politiciens.

Tout ce qu'on peut écrire, donc, se résume à bien peu de choses. Si le RP et son chef, le maire Jean-Paul L'Allier, se sont engagés, pour ce budget-ci, à essayer de limiter la hausse du compte de taxes moyen en

deçà de l'inflation, va-t-on prendre les taux de 5,2 % ou de 4,9 % de 1989 ou le taux de l'inflation prévu en 1990 qui serait sous les 3 % ?

Limiter la hausse des taxes en deçà du taux d'inflation

Il sera plus facile de prévoir l'augmentation du compte de taxes moyen au cours des trois autres années de pouvoir du RP

car ce dernier s'est engagé à limiter la hausse du compte de taxes pour ces années à 1,5 % en deçà du taux d'inflation.

Le budget de ce soir portera-t-il la marque du Rassemblement populaire ? Certainement car la nouvelle administration, via le comité du budget présidé par le conseiller Pierre Mainy, a mis une quarantaine d'heures à réviser les prévisions et y effectue certains changements. Mais jusqu'à quel point la marque du RP sera-t-elle visible ? A cela il faut répondre que les nouveaux élus n'avaient pas une grosse marge de manoeuvre (un porte-parole à la mairie a même dit qu'il n'y en avait pas). Le budget commence à se « faire » dès avril.

Pour cerner la marge de manoeuvre des nouveaux élus disons que 45 % du budget va à la masse salariale (2500 employés) et aux avantages so-

ciaux, et que le service de la dette, en 1989, représentait 20 % du budget (50 millions \$ sur un budget de 251,6 millions \$). A eux seuls ces deux éléments grugent environ 65 % du budget. La dette totale se situe autour de 300 millions \$.

Par ailleurs, il faut rappeler que le 31 octobre la direction générale de la ville prévoyait 17 millions \$ d'augmentations dans le budget par rapport à celui de 1989, soit 7 %. Par rapport à 1988 l'augmentation l'an dernier avait été de 12,3 millions \$.

La ville la plus taxée de la province

Le Rassemblement populaire

a fait pour quelque 18 millions \$ d'engagements électoraux à réaliser au cours d'un premier mandat. On peut alors penser que s'il y a eu des compressions dans certaines parties du budget de ce soir il y a eu des ajouts ailleurs de sorte que les cadeaux, si cadeau il y a, ne seront pas au niveau du compte de taxes.

Mais le taux de la taxe foncière n'a cessé de diminuer au cours des trois dernières années passant de 3,26 \$ par 100 \$ d'évaluation en 1987 à 2,29 \$ l'année suivante et à 2,26 \$ en 1989. La taxe de déneigement, là où il y a transport de la neige, variait, elle, de 2,77 \$ par 100 \$ de l'évaluation du terrain en 1987 à 1,75 \$ l'année suivante et à 1,95 \$ en 1989.

La ville de Québec est celle où les citoyens sont les plus taxés au Québec.



Des sports d'hiver plus « confortables »

Le temps doux que Québec a connu hier a multiplié l'achalandage sur la patinoire de la place d'Youville. Après la vague de froid de décembre, la pratique des sports d'hiver devient beaucoup plus... confortable ! Sur la rivière Saint-Charles, les patineurs étaient également nombreux mais remarquaient déjà de nombreuses fissures dans la surface glacée. Par ailleurs, le temps doux a également causé des ennuis à au moins un automobiliste qui avait stationné sa voiture dans la rue Saint-Jean, à l'intérieur des murs. Un imposant bloc de glace s'est détaché de la toiture d'un édifice, endommageant sérieusement son automobile. Les policiers sont restés quelque temps sur le trottoir, conseillant aux piétons de changer de côté de rue. Le temps froid a un ou deux avantages...

La Légion d'honneur pour Roger Lemelin

(PC) — Le père des « Plouffe », l'auteur Roger Lemelin, fera la semaine prochaine son entrée au club sélect des Québécois décorés de la Légion d'honneur.

Le gouvernement français décernera le 10 janvier cette distinction au romancier maintenant âgé de 70 ans, « comme un hommage à sa contribution à la culture française et à la coopération franco-québécoise », a confirmé, hier, le nouveau consul général de France à Québec, M. Camille Rohou.

M. Lemelin sera reçu au titre de Chevalier — l'ordre le plus bas dans la hiérarchie de la Légion. Avant lui, au cours des années 1980, les poètes Gilles Vigneault et Félix Leclerc avaient



Roger LEMELIN

reçu pareil hommage. L'archevêque de Québec, le cardinal Louis-Albert Vachon, et l'ex-maire de la Vieille Capitale, Jean Pelletier, ont obtenu le grade d'Officier.

Quant à l'ex-premier ministre René Lévesque, il avait reçu la Croix de grand officier de l'ordre, la plus haute distinction, réservée aux chefs d'État. Pareil honneur avait été offert l'an dernier au premier ministre Robert Bourassa, un hommage qu'il a demandé de remettre à plus tard.

La Légion d'honneur ne sera pas toutefois le premier geste de reconnaissance de la France à l'endroit de Roger Lemelin. Déjà en 1974, le peintre de la vie quotidienne dans la basse-ville de Québec, fut élu à l'Académie Goncourt.

Éditeur du quotidien La Presse, de 1972 à 1981, M. Lemelin avait acquis une renommée pancanadienne avec la série télévisée *Les Plouffe*, pendant six ans, à la fin des années 1950.

L'encyclopédie du Canada en parle comme d'un « pionnier du réalisme social » dont les oeuvres « se caractérisent par une observation judicieuse de ses compatriotes ».

Les vœux du cardinal



Le cardinal Louis-Albert Vachon et les évêques auxiliaires du diocèse de Québec ont reçu hier les vœux des diocésains, à la salle des Chevaliers de Colomb de la rue Kirouac. C'est Mme Carole Landry-Lafond, membre du Conseil diocésain de pastorale, qui s'est faite le porte-parole de tous à l'occasion de cet échange de vœux. Quant au cardinal, il a souhaité que l'Église de Québec ait l'audace de témoigner de sa foi. Le témoignage le plus convaincant, selon lui, est celui de l'unité entre la vie et l'Évangile. L'heure est à la nouvelle évangélisation, a-t-il dit, tout en espérant que l'Église soit animée d'un nouvel élan missionnaire. Il a incité tous les diocésains à s'engager dans cette tâche.

Les travaux dans le tunnel d'Hydro reprennent dimanche

Les travaux reprendront dimanche soir dans le tunnel sous-fluvial que construit Hydro-Québec à la hauteur de Grouindines et Lotbinière.

par ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
LE SOLEIL

Le chantier avait été fermé le 19 décembre à la suite de l'accident de travail qui a coûté la vie à deux employés, en plus d'en blesser un troisième. Une locomotive s'était emballée, emportant dans sa course Camille Arsenault, qui était aux commandes de l'engin, et happant au passage le contremaître Roger Massicotte. Un troisième travailleur, Bruno Dumont, avait subi des blessures légères.

La Commission de la santé et de la sécurité au travail a demandé à Hydro-Québec d'effectuer une série de vérifications sur les lieux de l'accident, touchant notamment les rails et la locomotive. Hydro dit avoir terminé une partie de ces vérifications à la satisfaction de la CSST.

Demain, des représentants de la CSST, d'Hydro-Québec et de l'entrepreneur Torno Québec, responsable des travaux, se rendront sur le chantier. Leur réunion a pour but de compléter l'examen de la locomotive. Cette dernière opération devrait donner le feu vert officiel à la reprise des travaux mais Hydro-Québec affirmait hier qu'ils reprendront à 19 h dimanche. Le chantier fonctionne en effet 24 heures sur 24.

Il reste toutefois à la CSST à produire un rapport plus détaillé sur les circonstances de l'accident.

Selon les renseignements qu'a obtenus le gérant de l'administration de Torno Québec, M. Aldo De Silvestri, aucun des travailleurs n'a démissionné à la suite de l'accident. Les travaux reprendront là où ils ont été laissés, affirme-t-il.

Cet accident mortel qui a forcé l'arrêt des travaux était le premier à survenir sur ce chantier à hauts risques. Le tunnel permettra, en 1993, la traversée sous-fluviale de la ligne hydro-électrique de 450 kV à courant continu reliant les postes Radisson, Nicolet et Des Cantons.

Commerce incendié

ST-BERNARD DE BEAUCE — Les flammes ont causé des dommages de l'ordre de 30 000 \$, vers 6 h, hier matin, à un dépanneur de Saint-Bernard de Beauce. La maison attenante au commerce a été endommagée par l'eau et la fumée. Une déféction d'une fournaise à bois serait à l'origine du sinistre.

Oka : une mère et son fils périssent dans un incendie

OKA (D'après PC) — Une mère de famille de 28 ans et son enfant de 4 ans ont perdu la vie par asphyxie, peu après 13 h 30, hier, lors d'un incendie qui a complètement détruit leur modeste maison d'Oka, à quelques kilomètres à l'ouest de l'île de Montréal.

Mme Loraine Shears, qui était enceinte de trois mois et un de ses fils, le petit Jessej, dormaient à l'étage supérieur lorsque l'incendie s'est déclaré au rez-de-chaussée de la résidence familiale.

C'est un voisin, pompier volontaire par surcroît, M. Conrad Girard, qui a sonné l'alerte après avoir constaté qu'une épaisse fumée se dégageait des murs de la maison.

À l'arrivée des pompiers sur les lieux, vers 13 h 40, les flammes couvraient toujours sans trop d'éclats, mais, en revanche, une fumée dense avait envahi toute la maison, en rendant l'accès pratiquement impossible.

Ceux-ci ont cependant réussi à

sauver le plus jeune de la famille, le petit Shayne, âgé de 2 ans, qui s'était réfugié sous la table de la cuisine, avec son chien.

À la suite de cette opération de sauvetage, on craignait davantage que d'autres personnes soient toujours prisonnières à l'intérieur et cette crainte allait se confirmer.

Une fois l'incendie maîtrisé, on découvrait, en effet, couché dans la chambre des maîtres, le corps de Mme Shears et, étendu sur elle, celui de son fils, Jessej, âgé de 4 ans.

Le père, Patrick Simon Filipinelli, et le troisième enfant du couple, Nicolas, âgé de 6 ans, étaient absents de la maison au moment du drame.

Erreur dans la nouvelle convention collective

La FIIQ prête à marchander avec l'État contre l'adoucissement de la loi 160

La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) accepterait d'apporter une correction à la convention collective de ses 40 000 membres pour éviter des frais supplémentaires d'une centaine de millions au gouvernement, si ce dernier adoucissait les sanctions de la loi 160.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

En décembre, les dirigeants de la FIIQ étaient prêts à corriger la « coquille » qui s'était glissée dans la nouvelle convention, pour faire en sorte qu'une infirmière travaillant la fin de semaine touche par quart de travail une prime de « 4 % de son salaire journalier ou horaire de base » et non pas « 4 % du salaire de base », comme le dit la convention collective signée à la mi-novembre. Quelques jours avant Noël, l'exécutif a modifié sa

position et avisé les syndicats locaux qu'ils devaient déposer des griefs si les employeurs n'appliquaient pas intégralement la convention collective.

Selon le directeur du comité patronal de négociation, M. Jacques Paradis, et l'attaché de presse du président du Conseil du Trésor, M. Jocelyn Dumas, il est clair qu'il s'agit là d'une « grossière » erreur et que le texte final ne correspond pas du tout à ce qui a été conclu à la table de négociation.

« C'est une interprétation déraisonnable. Nous ne pouvons pas

passer d'une prime de fin de semaine de zéro à 1600 \$ par quart de travail pour une infirmière qui gagne 40 000 \$ par année », a expliqué hier M. Paradis. Au Conseil du Trésor, on signale que le salaire annuel d'une infirmière bachelière passerait de 40 000 à 273 000 \$ par année si les employeurs versaient une prime de 4 % du salaire de base annuel. La partie patronale est persuadée qu'un tiers, un arbitre, lui donnerait raison. D'autant plus que la convention collective des 2000 infirmières représentées par la FTQ est claire sur ce point.

La vice-présidente de la FIIQ et responsable à la négociation, Mme Nancy Lavoie, reconnaît que les négociateurs patronaux et syndicaux s'étaient entendus sur une prime de 4 % du « salaire horaire ». L'exécutif, pour préserver la crédibilité de la FIIQ et de bonnes relations avec les négociateurs patronaux, a même failli à la mi-décembre conclure un amendement pour préciser le texte. Or, les protestations des militantes et des salariées ont poussé l'exécutif à revoir sa position et à « marchander » l'amendement contre l'adoucissement de la loi 160. Il a été impossible, hier, de savoir si le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, se prêterait à ce « chantage ».

Par ailleurs, la vice-présidente de la FIIQ juge exagérés les chiffres avancés par la partie patronale et préfère dire que la prime de fin de semaine serait cinq fois plus importante si on respecte le texte de la convention collective. L'infirmière au premier échelon toucherait ainsi une prime de 25 \$ plutôt que de 5 \$ par quart de travail. « Des frais supplémentaires d'une centaine de millions \$ pour l'État », estime-t-elle.

La FIIQ attend donc des propositions du gouvernement pour pouvoir en discuter avec ses 1000 déléguées, réunies la semaine prochaine en congrès, à Québec. « Le gouvernement doit regarder les modalités qui permettraient de limiter la répression dans les établissements de santé ». Pour l'instant, l'exécutif ne compte pas faire d'autres recommandations.

Pour sa part, la partie patronale a avisé les dirigeants des établissements de santé qu'ils devaient se fier à « l'esprit » de la convention collective et non au texte sur la prime de fin de semaine. Certains employeurs auraient déjà versé des primes en respectant le texte de la convention collective. Il s'agirait toutefois de cas isolés et les sommes versées aux infirmières pourraient être récupérées, a précisé, hier, un porte-parole de l'Association des hôpitaux du Québec.

car DécoMeuble est EXTRA

...on vient de loin

réglez le SOLDE en JUILLET 90*

LES FABRICATIONS Danabel INC.

Splendide mobilier de chambre à coucher

Combinant agréablement le fini mélamine blanc aux douces formes du dessus de chaque meuble en stratifié résistant de même couleur. L'ensemble comprend un bureau double: H. 71 cm, L. 152 cm, P. 46 cm; un miroir: H. 109 cm, L. 74 cm; une commode: H. 147 cm, L. 91 cm, P. 46 cm; un lit plate-forme: H. 27 cm, L. 152 cm, P. 190 cm; une tête de lit: H. 102 cm, L. 274 cm; et deux tables de nuit: L. 53 cm, P. 46 cm. Lit plate-forme disponible en format grand lit sans supplément.

1 099⁹⁵\$

PARMI NOS MEILLEURS ensembles matelas et sommier

Nous vous proposons, de Somnex, un matelas de confection supérieure mettant à contribution un support à ressorts de haute qualité, pour de multiples nuits tout en confort.

Lit simple 329\$	Lit double 379\$	Grand lit 419\$
ens. lit simple 499\$	Ens. lit double 569\$	Ens. grand lit 629\$



DécoMeuble

SERVICE APRÈS-VENTE: 683-3471 ET 1-800-463-7215

LIVRAISON GRATUITE

* Les détails de nos modes de paiement sont affichés dans nos magasins.

Vanier

Sainte-Foy

Charlesbourg

Beauport

(Extérieur de Québec)

100, Chabot (près des Halles Fleur de Lys) 683-9600

2635, Hochelaga (Place de la Cité) 657-8902

8500, Henri-Bourassa 627-3073

4175, boul. Sainte-Anne 667-7851

1 (800) 463-7209

Incendie mortel à Limoilou Les analyses de labo pas encore connues

Les prélèvements effectués, mardi, par le chimiste Claude Fortin sur les lieux du sinistre de la 2e Rue à Québec seront déterminants pour les enquêteurs du Commissariat des incendies, chargés d'éclaircir les causes de l'incendie qui a fait deux morts le 2 janvier. Les résultats des analyses du Laboratoire de police scientifique ne seront pas connus avant la fin de semaine.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

L'examen de trois heures fait dans les débris calcinés du troisième étage par les experts n'a pas permis de retracer des indices conduisant à un incendie criminel. Ils estiment cependant que les flammes ont pris naissance dans l'appartement no 6, là où les deux victimes ont été découvertes.

Les corps gisaient sur le dernier palier de la conciergerie de trois étages, dans l'appartement en question. L'un des cadavres était dans une penderie, l'autre, sur un lit. L'état lamentable des dépouilles a rendu leur autopsie difficile,

hier matin, tant et si bien que la police de Québec devra recourir aux témoignages des voisins pour identifier formellement l'un des disparus.

On croit que l'un d'eux serait Arthur Fournier, âgé de 62 ans. M. Fournier n'a pas été revu depuis l'incendie. Son compagnon de 19 ans, Yvon Mawn, de Saint-Émile, n'a pas survécu dans sa cachette, un placard. On croit que cette personne était en visite dans l'immeuble au moment de la tragédie.

Les enquêteurs ne pouvaient dire, hier, si les victimes retrouvées au 302, 2e Rue, étaient des fumeurs. Dans la soirée du 12 janvier 1988, un autre incendie survenu au 309, de la 1re Rue, avait fait une victime.

Québécoise présumément assassinée par son fils, près de Tampa, en Floride

REDINGTON SHORE, Floride (PC) — Une résidente de Valleyfield, en vacances avec sa petite famille à Redington Shore, près de Tampa Bay, en Floride, Mme Nicole Gariépy, a été assassinée, présumément par son fils, de sept coups de couteau au thorax alors qu'elle se trouvait à l'intérieur de sa chambre de motel, le 30 décembre dernier, vers 17 h.

Partie du Québec depuis le 23 décembre en compagnie de son mari, de sa fille de 14 ans et de son fils de 16 ans, Mme Gariépy, âgée de 42 ans, a été découverte, en maillot de bain, à proximité de la porte d'entrée de sa chambre du motel Monterey, situé en bordure du golfe du Mexique.

Au moment du drame, le mari et la fille de Mme Gariépy se trouvaient sur la plage.

C'est un client du motel qui, alerté par les cris de la victime, a appelé les policiers d'Indianshore, une municipalité voisine de Redington. Premier policier à arriver sur les lieux, le sergent Steve Hollander a indiqué qu'en arrivant à la porte de la chambre de Mme Gariépy, un jeune homme de 16 ans, également en costume de bain, lui a calmement avoué être l'auteur du crime.

Alors que les policiers américains procédaient aux premiers constats, le mari et la fille de la victime se trouvaient toujours sur la plage, loin de se douter du drame qui venait de se dérouler à quelque 30 mètres de là.

Ce n'est d'ailleurs qu'une dizaine

de minutes après l'arrivée des policiers que M. Gariépy, constatant un va-et-vient inhabituel autour du motel, s'est approché des lieux du crime pour constater finalement que c'était son épouse qui avait été tuée... et que c'était son fils de 16 ans que l'on venait d'appréhender relativement à ce meurtre.

Fonctionnaire du gouvernement québécois, M. Gariépy a eu tout juste le temps d'apercevoir son fils quitter la scène du crime, menotté et assis à l'arrière d'une voiture-patrouille de la police locale. Ce n'est que le lendemain matin, soit lors de la comparution du jeune suspect au palais de justice de Clearwater, qu'il a réussi à s'entretenir quelques secondes seulement avec lui.

Selon le sergent Hollander, c'est parce que sa mère lui imposait un couvre-feu, en soirée, et lui interdisait de fréquenter certains amis qu'il avait rencontrés sur la plage, que le jeune homme de 16 ans aurait poignardé sa mère.

D'ici sa comparution devant un grand jury, le 16 janvier, le jeune Gariépy devra demeurer incarcéré au centre de détention juvénile de Clearwater.

La ministre Monique Gagnon-Tremblay n'est plus l'exception !

En 1989, 6000 couples mariés se sont soustraits à la loi 146

Monique Gagnon-Tremblay n'est pas la seule : près de 6000 couples mariés se sont soustraits à la loi 146 sur le partage du patrimoine familial que la ministre a fait adopter en pleine controverse voilà à peine six mois.

par SUZANNE DANSEREAU
de la Presse canadienne

Au 24 décembre 1989, 5780 couples étaient allés chez le notaire pour s'assurer que la loi ne s'appliquerait pas à eux. « C'est énorme », dit-on au ministère de la Justice, section du tribunal des régimes matrimoniaux. La loi est soit mal comprise, soit impopulaire, tente-t-on d'expliquer.

Ce chiffre est effectivement énorme si on le compare avec le nombre habituel de changements de régimes matrimoniaux, qui se situe autour de 1500 par année.

Ce qui apparaît certain, selon M. Jean-Yves Brousseau, du tribunal administratif des régimes matrimoniaux, c'est que le nombre de couples voulant fuir cette loi va augmenter en 1990. Lors de son

entrée en vigueur, fin juin 1989, à peine une centaine de couples ont rempli une convention d'exclusion pour se soustraire à la loi. Mais au fil des mois, les demandes ont augmenté sans cesse et on s'attend à ce qu'elles aient atteint 6000 au 31 décembre 1989.

C'est la loi même qui permet l'exclusion : les couples qui ne veulent pas y adhérer ont 18 mois, à partir du 1er juillet 1989, pour faire les démarches nécessaires auprès d'un notaire.

Rappelons que la loi 146 oblige les couples à séparer en parts égales, lors de la dissolution du mariage, tous les objets qui font partie de ce qu'on appelle le patrimoine familial — lequel comprend notamment les résidences principale et secondaire, les meubles, la voiture et les régimes de retraite.

La ministre responsable de cette loi, Monique Gagnon-Tremblay, maintenant ministre de l'Immigration, s'est elle-même prévalu de ce droit d'exclusion pour son mariage. Embarrassée, elle avait répondu que sa situation était particulière.

Notaires

La Chambre des notaires n'est pas surprise du nombre élevé de couples qui se soustraient à la loi. « Cela confirme que nous avions raison. Cette loi n'a pas d'allure », s'est exclamé hier le président de la Chambre, Me Jean Lambert. « Le législateur est venu perturber les relations matrimoniales. »

Selon lui, les Québécois ne veulent pas se faire imposer cette loi, qui bafoue le droit des couples de conclure le contrat de mariage qui leur convient.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, la Chambre des notaires a eu plusieurs conversations avec des couples. « Lorsqu'ils apprennent le contenu de cette loi, ils sont très mécontents. C'est in-

crovable de voir la réaction négative que cette loi suscite, il y a un énorme malaise », commente-t-il.

La Chambre des notaires estime que la loi 146 fera baisser le nombre de mariages au Québec, car si elle résout les problèmes du passé — celui des épouses à faibles revenus qui se retrouvaient dans la pauvreté après la dissolution du mariage —, elle ne convient pas au couple moderne. La Chambre craint également que la loi ne décourage les mariages en secondes noces. « Les gens âgés qui veulent se remarier, mais qui veulent léguer leurs biens à leurs enfants et non à leur nouveau conjoint ne peuvent pas le faire avec la loi 146 », explique Me Lambert.

Controverse

Lorsqu'il a été débattu, le projet de loi 146 était fortement approuvé par les groupes de femmes et par l'Opposition péquiste. Peu de syndicats étaient intervenus, tandis que les groupes d'affaires étaient plutôt contre.

La Chambre des notaires était

contre, elle aussi. « Mais nous nous faisons dire qu'être contre cette loi voulait dire être contre les femmes », souligne Me Lambert.

La controverse est survenue lorsque le public et les leaders d'opinion se sont prononcés contre, dans des lettres aux lecteurs ou les chroniques de journaux. La loi a quand même été adoptée, à la hâte, en pleine controverse.

Me Lambert estime que la loi n'a été adoptée que pour des motifs politiques. En cette année électorale, on voulait « offrir quelque chose » aux femmes et à défaut de pouvoir leur accorder l'entrée dans le Régime des rentes du Québec — une promesse des libéraux datant de 1985 —, on est arrivé avec cette loi, résume-t-il.

La Chambre des notaires souhaite vivement que le gouvernement y apporte des amendements.

Au tribunal administratif des régimes matrimoniaux, on se dit également qu'une loi, « ça se change ».



« Nous nous faisons dire qu'être contre cette loi voulait dire être contre les femmes », rappelle Me Jean Lambert, président de la Chambre des notaires du Québec.

Hydro-Québec : autre grève le 15 janvier

Les 14 000 techniciens, employés de bureau et de métiers d'Hydro-Québec déclencheront une autre grève le 15 janvier.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Les trois syndicats ont envoyé de tels avis, hier, au ministère du Travail. Le 13 janvier, les employés d'Hydro mettront fin à leur grève du « temps supplémentaire », amorcée le 20 décembre. Celle-ci se voulait une suite à la série de grèves générales et tournantes déclenchées en novembre et en décembre.

Aujourd'hui, Hydro-Québec doit rencontrer les trois syndicats, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ), pour savoir quelle forme prendra cet autre débrayage. Hier, un porte-parole de la société d'État, M. Michel Bergeron, refusait de faire des spéculations. « Hydro-Québec aurait préféré une reprise des négociations à des avis de grève », dit-il.

Du côté syndical, le président du syndicat des employés de métiers de la région de Montréal, M. Pierre Ceynnet, a indiqué hier au SOLEIL qu'il y aurait accentuation des moyens de pression. Il n'apporte pas d'autres précisions, disant que le calendrier de grève n'est pas encore « officiel ». Les présidents syndicaux des différentes régions doivent se réunir la

prochaine semaine pour faire le point et déterminer une stratégie.

Selon M. Charles Paradis, président du syndicat des employés de bureau de la région Montmorency, les membres devraient aussi être consultés. « Ils ont jusqu'à maintenant assumé 13 jours de grève et le conflit risque encore d'être long », souligne-t-il.

Le conciliateur Normand Gauthier n'a pas encore rappelé les parties à la table de négociation. Les conventions collectives sont échues depuis décembre 1988 et M. Paradis ne cache pas que l'année 1989 n'a pas permis de faire progresser le dossier, si politique soit-il.

Estimant que les périodes de pointe sont passées et que les services essentiels ont été si bien assurés que la grève a eu peu d'effets, M. Paradis semble perplexe sur les moyens de pression à venir. Il se réjouit toutefois d'une chose : que les syndicats d'Hydro

aient su éviter le piège de la loi spéciale brandi par la ministre de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon.

Les employés d'Hydro réclament la création d'emplois permanents, la réduction de la semaine de travail et des augmentations de salaire de 6 % pour les trois années de la convention collective. La sous-traitance est aussi au coeur des pourparlers.

CÉLÉBREZ 1990

Repas complet pour deux personnes à 19,90 \$

Au choix:
Steak surlonge ou poulet Hibachi ou pétoncles

Chaque repas comprend: hors-d'oeuvre aux crevettes, soupe à la Kyoto, bol de salade Kyoto, légumes orientaux, riz, thé.

Kyoto

560, GRANDE ALLÉE EST
QUÉBEC
529-6141

En vigueur jusqu'au 31 janvier 1990

Cours du soir

AUTOMNE 1989

ADMINISTRATION			
Comptabilité I	60h	mardi	90\$
Comptabilité II	60h	mercredi	90\$
ÉDUCATION SPÉCIALISÉE			
Relation aidante: initiation à la programmation neuro-linguistique (P.N.L.)	45h	sam / dim. intensif	150\$
INFORMATIQUE			
Lotus 1-2-3	45h	mardi	150\$
Traitement de texte Wordperfect (5.0)	45h	lundi	150\$
LANGUES			
Anglais appliqué au tourisme (débutant et intermédiaire)	45h	mardi	175\$
Espagnol (débutant et intermédiaire)	45h	mardi	175\$
RECHERCHE, ENQUÊTE ET SONDAGE			
Les instruments du technicien en recherche (GRAPHISME)	45h	mercredi	150\$
Théorie et pratique des sondages	45h	mardi	150\$
Traitement des données d'enquête (SAS)	45h	jeudi	150\$
TOURISME			
Agence de voyage	60h	mardi	150\$
Guide touristique I (débutant)	105h	mardi et jeudi	225\$
Guide touristique II (avancé) * Pour information, communiquer avec le secrétaire des cours du soir			
Guide accompagnateur	60h	lundi	175\$
Les grandes destinations touristiques en Amérique du Nord	30h	mercredi	85\$
Le produit touristique au Québec (tourisme régional)	45h	mercredi	150\$
Techniques d'accueil et d'animation	45h	jeudi	150\$
Les grandes destinations touristiques du monde (Europe)	30h	mercredi	85\$

INSCRIPTION:
Les lundi, mardi et mercredi
8, 9 et 10 janvier 1990
de 12 h 00 à 18 h 00.

DÉBUT DES COURS:
Semaine du 22 janvier 1990.

ENSEIGNEMENTS:
(418) 683-1591

collège
MÉRICI

755, chemin Saint-Louis
Québec (Québec) G1S 1C1

École de Danse

JACQUES DUVAL

CENTRE DU VANIER

SORTIE PIERRE-BERTRAND SUD, VANIER
VOISIN BOULEVARD TOYOTA

DÉBUTANT DANS LA SEMAINE DU 3 JANVIER

DANSE POUR TOUS

Cours de danse de ligne. Cours de danse sociale
pour: couples / personnes seules / âge d'or

- Cours de danse en groupe
- Un cours par semaine
- Durée: 12 semaines
- 2 heures à chaque leçon
- Pas de contrat
- Ne payez rien à l'avance
- 5 \$ par semaine, par personne
- Plusieurs choix pour prendre votre leçon dans la semaine

Pour information et inscription: **682-3111**

la vraie

vente

À 1^{er}

EST EN COURS A NOS 6 MAGASINS

AJOUTEZ 1^{er} DANS LES VÊTEMENTS HOMMES ET DAMES

DOUBLEZ VOTRE ACHAT

PALETOTS D'HIVER

Style imper, très confortable
Grandeurs et couleurs variées

2 pour **159⁹⁶**

DOUBLEZ VOTRE ACHAT

ENSEMBLES SKI ALPIN

"ALTITUDE" PAR PEDIGREE pour hommes
Assortiment de modèles, grandeurs, couleurs
Isolation Thermo Heat

À partir de 2 pour **230⁰¹**

DOUBLEZ VOTRE ACHAT

COMBINAISON DE SKI ALPIN

Une pièce, pour dame
Tout un prix!

2 pour **149⁹⁶**

DOUBLEZ VOTRE ACHAT

ENSEMBLES SKI ALPIN

"CHAMONIX" POUR DAMES
Assortiment de modèles, grandeurs, couleurs

À partir de 2 pour **259⁹⁶**

AUTRES SPÉCIAUX DISPONIBLES NON ANNONCÉS
Les marchandises peuvent varier selon les magasins.

G.H. **ECHÈNE & FILS INC.**

STATIONNEMENT FACILE * NOS MAGASINS

PLACE FLEUR DE LYS Press de Louis Secord	CANARDIERE Centre d'accueil La Canardiere Doul. Sainte-Anne	MONTMORENCY 4080, boul. Sainte-Anne près des CHU	SAINTE-FOY près des Gables-Bourgeois Cité-Propriété Sainte-Élisabeth	PLACE LAURIER près du centre de la Rivière	GALERIES DE LA CAPITALE 722, rue C. D'Albani
---	---	--	---	---	--

"Ma résolution du Nouvel An était de perdre 114 lb. Nutri/Système m'a aidée à garder cette résolution." *Karen Clark*

LE PROGRAMME COMPLET DE NUTRI/SYSTÈME COMPORTE:

- Perte de poids rapide, facile et sécuritaire.
- Programme de Modification Fondamentale du Comportement™, pour une réussite à long terme.
- Repas et collations savoureux, sans compter les calories.
- Surveillance individuelle par des professionnels.

Téléphonez dès aujourd'hui

Notre cliente, Karen Clark, a perdu 114 lb.

PLUS DE 1 400 CLINIQUES DANS LE MONDE

nutri/système
cliniques minceur

3 SEMAINES POUR SEULEMENT 49 \$*

APPELÉZ DÉS AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION

658-3000 979, de Bourgogne Sainte-Foy	624-0440 9185, boul. Henri-Bourassa Charlesbourg	681-1212 CARREFOUR VANIER 459, rue Soumande (face à Place Fleur de Lys)
--	---	---

*Offre spéciale: comprend 3 semaines de service. Ne comprend pas le coût de la nourriture exclusive Nutri/Système, les livres et la maintenance. Nouveaux clients seulement pour un temps limité.

LES PARTS PERMANENTES DESJARDINS

DES AVANTAGES FISCAUX INDÉNIALABLES

UNE GRANDE NOUVEAUTÉ.
Les caisses Desjardins procèdent à une émission de 150 millions de dollars de parts permanentes. C'est un tout nouveau véhicule de placement qui vous permet de réaliser des économies d'impôt tout en investissant dans le capital coopératif de votre caisse.

Minimum d'achat: 100 \$
Maximum d'achat: 1 000 \$
par année

Les parts permanentes sont admissibles au Régime d'épargne parts permanentes des caisses (REPPC). Aussi, vous pouvez déduire 100 % de leur coût d'achat (maximum 1 000 \$) de votre revenu imposable provincial.

LES PARTS
PERMANENTES
DESJARDINS

Déduction de
100 %
au provincial
+100 %
à titre de REER

Les parts acquises entre le 4 janvier et le 1^{er} mars 1990 inclusivement peuvent donner droit à une déduction pour l'année d'imposition 1989 ou 1990, à votre choix.

De plus, vous pouvez inclure vos parts permanentes dans votre REER ou dans celui de votre conjoint et bénéficiaire de déductions provinciale et fédérale pouvant atteindre 100 %, à titre de cotisation à un REER.

Une occasion à ne pas manquer. Informez-vous auprès du représentant du courtier, les Services d'investissement Trustco Desjardins inc., à votre caisse*.

* Dans les caisses participantes seulement.

UN PLACEMENT À PART

Les Services d'investissement Trustco Desjardins inc.

 Desjardins

Les immigrants versent plus d'argent dans le trésor fédéral qu'ils n'en retirent

TORONTO (PC) — L'accueil d'immigrants constitue un investissement rentable pour le Canada, car ceux-ci versent davantage d'argent dans le trésor fédéral qu'ils n'en retirent, selon une étude réalisée récemment.

« Nous avons besoin d'une politique d'accueil plus généreuse », a dit M. Ather Akbari, professeur d'économie à l'Université St. Mary de Halifax.

Ottawa devrait donc ouvrir ses porte toutes grandes aux immigrants, ce qui aiderait à payer la note de services gouvernementaux de plus en plus coûteux, a suggéré hier l'auteur de l'étude.

« Pour l'instant, on ne fait que discuter d'une politique d'immigration plus libérale... Mais il y a

toujours des quotas. Il y a toujours de nombreuses restrictions sur l'immigration. »

M. Akbari a analysé les résultats du recensement de 1981 portant sur quelque 95 000 foyers canadiens, qu'ils soient immigrants ou non-immigrants.

Son étude révèle que durant leurs 35 premières années de vie au Canada, les immigrants contribuent davantage au trésor fédéral qu'ils n'en tirent avantage. En quelque sorte, ils subventionnent les non-immigrants.

Les immigrants arrivés au pays depuis 1946 ont profité en moyenne de 3575 \$ en paiements de transferts et en services de santé et d'éducation pendant l'année 1980. Ils ont par contre payé 10 537 \$ en impôts, taxes de vente

et autres taxes diverses, a décompté M. Akbari.

Les non-immigrants ont consommé environ le même montant en services, soit en moyenne 3651 \$, mais n'ont payé en retour que 8896 \$ en impôts et taxes.

Seuls les immigrants arrivés avant 1946 ont payé moins d'impôts que ce qu'ils ont retiré en services sociaux et autres.

La plupart des immigrants étant plus jeunes que les non-immigrants, et à un stade de leur carrière moins avancé, ils n'utilisent pas les services de santé de façon très intensive, tout en payant de lourdes taxes, a expliqué M. Akbari.

« Une famille d'immigrants qui entrerait au Canada en 1980 pouvait être considérée comme un inves-

Les immigrants paient plus et utilisent moins

	Coût des services gouvernementaux utilisés en 1980, per capita (paiements de transfert, services de santé, éducation)	Moyenne des taxes et impôts payés en 1980 (impôt sur le revenu, taxe de vente et autres)
Immigrants avant 1946	\$ 6.746	\$ 5.610
Immigrants après 1946	\$ 3.575	\$ 10.537
Non-immigrants	\$ 3.651	\$ 8.896

Ce graphique représente le coût des services gouvernementaux et la moyenne des impôts payés par les immigrants, en 1980.

tissement rentable pour une famille canadienne, au cours de cette année», affirme l'étude.

Le fait d'accueillir davantage de jeunes immigrants contribue à régler le problème du vieillissement de la population qui paie moins de taxes mais requiert plus de services.

Politique d'accueil

Les conclusions de l'étude démontrent les « avantages économiques d'une politique d'immigration 'portes ouvertes' ».

« Une telle politique devrait s'adresser aux jeunes immigrants qui représenteront la main-d'œuvre de demain. »

Dès 1990, les députés fédéraux toucheront plus de 80 000 \$ annuellement

OTTAWA (PC) — Le 1er janvier, à l'instar de nombreux travailleurs canadiens, les membres du Parlement ont eu droit à une augmentation de salaire.

Mais contrairement à de très nombreux Canadiens, les députés toucheront un salaire annuel supérieur à 80 000 \$, grâce à une augmentation de 3,54 % de leurs émoluments. Ce qui signifie que la plupart des députés toucheront au moins 82 700 \$ en 1990 — incluant un compte de dépenses non imposable de 20 600 \$.

Selon Statistique Canada, le salaire annuel moyen des Canadiens à la fin de 1988 était de 23 709 \$.

C'est le premier ministre Brian Mulroney qui recevra le traitement le plus élevé en 1990, soit 153 700 \$, contre 148 500 \$ en 1989. Le président des Communes John Fraser et les ministres conservateurs auront droit à 130 100 \$. Le chef de l'Opposition John Turner obtiendra le même montant, jusqu'à son départ de la vie politique prévu pour bientôt.

C'est la nouvelle leader du NPD, Mme Audrey McLaughlin, qui aura droit à l'augmentation la plus forte de son salaire. Elle recevra 115 900 \$. Il y a à peine quelques semaines, lorsqu'elle était simple députée, elle touchait un salaire annuel de 79 900 \$, en vertu de l'échelle salariale de 1988.

Le revenu de base d'un député fédéral pour 1990 est de 62 100 \$. Mais tous les députés disposent d'un compte de dépenses non imposable. Sur les 295 députés, 269 ont un compte de dépenses de base de 20 600 \$. Vingt-quatre d'entre eux ont droit à 25 300 \$ en raison de l'éloignement ou de la dimension importante de leur circonscription.

Deux députés des Territoires du Nord-Ouest, dont les circonscriptions sont plus grandes que la plupart des pays du monde, ont droit à un compte de dépenses de 27 200 \$.

Les sénateurs, qui ne sont pas élus par la population et qui peuvent rester en poste jusqu'à 75 ans, recevaient environ 70 000 \$ l'an dernier. Les chiffres officiels de leur augmentation n'étaient pas connus hier mais un porte-parole du Sénat a dit que les membres de la Chambre haute obtiendraient une augmentation de 3,54 %, comme les députés.

Les députés et ministres sont de plus admissibles à une foule d'autres petits avantages.

Ils ont droit chaque année à 64 billets d'avion en première classe pour se rendre dans leur circonscription. Ils reçoivent de généreuses subventions nécessaires au

fonctionnement de leurs bureaux et au paiement de leurs employés à Ottawa et dans leur circonscription.

Les ministres ainsi que les chefs des deux grands partis d'Opposition ont droit à une voiture et au service d'un chauffeur. Le premier ministre, le président de la Chambre et le chef de l'Opposition ont de plus droit à une résidence privée officielle.

Les députés et sénateurs ont chacun une carte de crédit pour les appels interurbains. Le service de coiffure de la colline parlementaire coûte moins que rien. Ils effectuent souvent des voyages outre-mer aux frais du gouvernement afin d'étudier les systèmes parlementaires étrangers ou participer à des conférences internationales.

Un salaire supplémentaire est octroyé à ceux qui occupent d'autres fonctions au sein de l'appareil gouvernemental. Par exemple, le leader de l'Opposition en Chambre, Herb Gray, obtient 23 000 \$ de plus, pendant que les whips du gouvernement et de l'Opposition reçoivent 12 800 \$ de plus. Le whip du NPD touche 7300 \$. Les whips sont des députés responsables de la discipline interne de leur parti.

Les secrétaires parlementaires, ces députés qui remplacent parfois les ministres absents ou qui répondent aux questions à leur place en Chambre lors de leur absence, reçoivent un montant supplémentaire de 10 200 \$.

CORRECTION

En raison de difficultés d'approvisionnement vous ne pourrez vous procurer les

RAISINS ROUGES FLAME SANS PÉPINS

annoncés en page 10 de notre circulaire du 1er au 6 janvier 1990.

Le prix des FILETS DE MAHI-MAHI

annoncé en page 15 est de 1,10\$/100 g - 4,99\$/lb.

Nous nous excusons de tout inconfort causé à notre clientèle.

STEINBERG



BLOUSONS ENTREDOUBLÉS

DUVET 99,95

rég. 225,00

deux styles exclusifs, forme anorak taille coulissante ou blouson, les deux entredoublés de 80% duvet, 20% plumes, couleurs et grandeurs assorties.

PULLS COL ROULÉ SKI

14,99

rég. 20,00

tout un choix de pulls col roulé pour le ski, couleurs vives assorties.

SOUS-VÊTEMENTS SKI

19,99

rég. 35,00

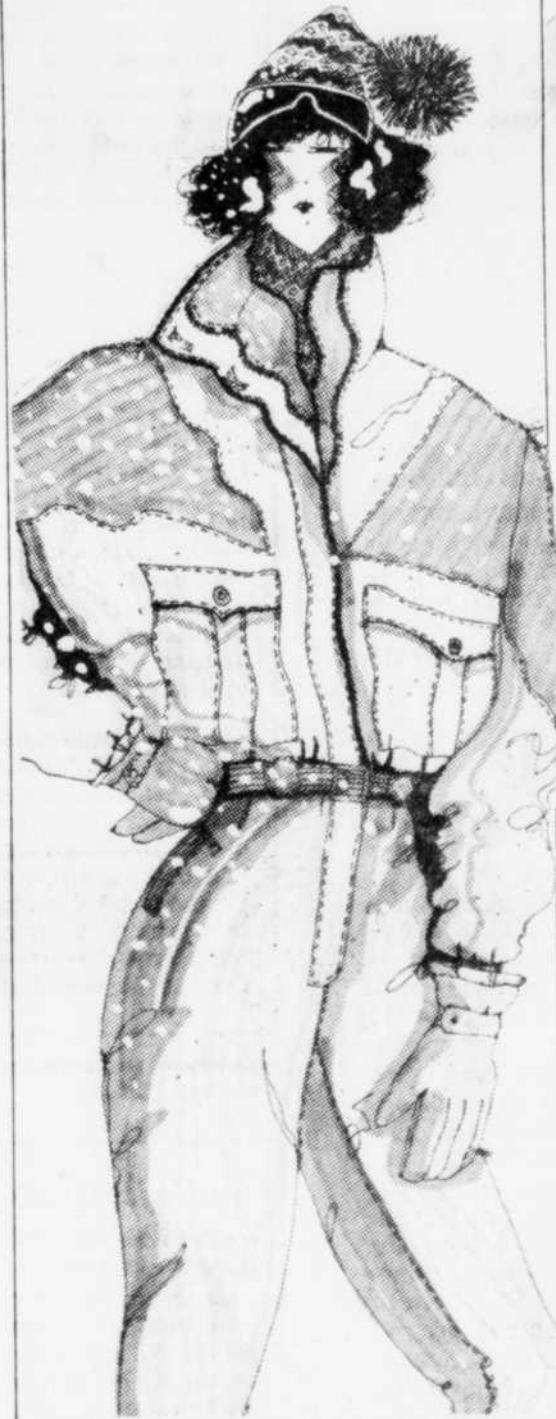
confort thermal des sous-vêtements de ski en coton ou mélange de laine, couleurs et grandeurs assorties.

COMBINAISONS DE SKI IMPORTÉES D'EUROPE

399,95

rég. jusqu'à 650,00

des exclusivités, des importations d'Europe signées bellec, V de V, lothar, styles combinaison une pièce, modèles, couleurs et grandeurs assorties.



COMBINAISONS DE SKI

199,95

rég. jusqu'à 280,00

des combinaisons avec doublure isolante, des styles avec entredoublure en duvet, taille ceinturée, taille extensible, poches plaquées, des bicouleurs, couleurs et grandeurs assorties.



TUQUES JACQUARD

9,99

rég. 18,00

le plus grand choix de tuques en tricot jacquard, de bandeaux en laine et angora, couleurs et motifs assortis.

PULLS POLAIRES

49,95

rég. 85,00

en ouatine polaire double face, forme pull-over avec liseré contrastant, idéal pour le ski de fond, couleurs et grandeurs assorties.

PANTALONS SKI DE FOND

29,95

rég. 65,00

l'authentique pantalon de ski de fond, style knicker, coupé au genou avec bord-côte extensible, nylon léger.

GANTS DE SKI «GORE-TEX»

39,95

rég. 50,00

Meubles Design inc.

SOLDE BI-ANNUUEL 10% à 50%

1000, BOUL. DES CAPUCINS (418) 525-4671

la maison **simons**

LE NOUVEAU SIMONS PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

EDITORIAL

Cul-de-sac
canadien

Une vingtaine de personnes font la grève de la faim, à Montréal, pour obtenir que le gouvernement canadien autorise la réunification de familles séparées par les crises politico-sociales qui divisent brutalement des pays moins chanceux que le nôtre.

Vivant désormais une générosité frileuse, le Canada imite les autres pays riches du monde et construit des murs de procédures administratives pour se protéger contre les espoirs des malheureux de la terre.

Ils sont pourtant déjà quelque 100 000 chez nous à attendre que la bureaucratie traite enfin leur dossier et statue sur leur cas. Nous avons joui longtemps d'une si bonne réputation à l'étranger, que des malchanceux sont venus des quatre coins du monde dans l'espoir de refaire leur vie.

Ils ont cru ceux qui leur racontaient que le Canada est la terre promise, le pays de la liberté où l'on peut, si l'on veut bien travailler, recommencer à zéro. La majorité n'avait jamais entendu parler de nos subtilités administratives, comme la plupart des Canadiens.

Ces gens attendent encore parce que, attirés par notre beau mirage, ils sont arrivés par centaines, à tous les points d'entrée du pays, engorgeant le fonctionnement d'une machine trop lente et inefficace. Ils constituent ce qu'on appelle, dans la langue de bois de la bureaucratie et des politiciens, le *back log*, l'arriéré accumulé au cours des dernières années. La liste de ceux pour qui la nouvelle loi — votée par nos grands démocrates malgré tous les avertissements des spécialistes — n'a encore rien changé. Il faudra même six ans au lieu des deux années prévues, pour mettre à jour tous ces dossiers.

Ceux qui sont arrivés ayant laissé leur famille derrière eux, se découragent. Ils ne veulent pas de traitement de faveur: ils souhaitent seulement qu'on permette aux familles de se retrouver. Impossible pour eux de retourner d'où ils viennent, à cause des risques qu'ils couraient. Tant que l'administration n'aura pas accordé l'autorisation d'établissement, pas question de faire venir les parents. Qui les aidera à traverser l'épreuve?

Pris dans le cul-de-sac, ils tentent un geste désespéré pour alerter l'opinion publique. À la veille des Fêtes, au moment où ici, on célèbre la famille, ils ont amorcé une grève de la faim qui dérange certains citoyens. Mais leur problème n'est pas unique ni nouveau. La situation n'en reste pas moins insupportable pour le Canadien qui veut croire que la justice régit lois et institutions en ce pays.

Hier, on expulsait des Haïtiens sous prétexte que la situation semblait s'améliorer chez eux. Si à leur arrivée ici, la bureaucratie avait été aussi efficace pour eux que pour les joueurs de hockey venus de l'Est, ces gens-là seraient aujourd'hui des citoyens établis.

La loi Bouchard-McDougall a peut-être ralenti le flot des arrivants aux frontières mais, comme tous les spécialistes l'avaient prévu, elle n'a rien corrigé des injustices passées. Pourquoi, à l'heure où un vent de liberté fait tomber murs et frontières en Europe, l'égoïste Amérique des riches élargit-elle les siens?

Là où un Joe Clark envisageait recevoir au Canada les criminels de la *contra* nicaraguayenne, la bureaucratie du gouvernement dont il fait partie n'arrive même pas à traiter les dossiers des honnêtes gens ordinaires.

Pour corriger l'injustice, il faut comprendre ceux qui en souffrent et se départir de ses préjugés. Et pour comprendre, il suffit parfois de se glisser dans la peau de celui qui a dû fuir en abandonnant tout derrière lui.

MARTINE R.-CORRIVAULT

Marée jaune

La marée noire marocaine fait rire jaune ceux qui tentent d'en suivre les péripéties heure après heure. Un super pétrolier godillant entre le golfe Persique et le port de Rotterdam largue au large de l'Afrique du Nord plus de 70 millions de litres de pétrole, dans la nuit du 18 au 19 décembre.

Deux semaines plus tard, une remarquable concertation internationale de mauvaise volonté et d'incurie tente d'éviter la catastrophe fatidique, à l'heure où la nappe de pétrole dérive à 20 kilomètres à peine au large du Maroc.

Si le désastre menace une zone de pêche et des sites touristiques majeurs, deux éléments essentiels de l'économie locale dont dépendent 100 000 emplois, il faut noter qu'il se produit aux limites du Tiers-Monde, loin des caméras de télévision américaine et qu'il n'y a aucun oiseau mort — tout enduit d'huile — à montrer au public.

Pendant que les propriétaires iraniens du Kharg-5 haussent les épaules et parlent d'un accident routinier inévitable par suite des mauvaises conditions climatiques, les experts britanniques s'interrogent sur les risques inhérents à l'envoi sur les mers de navires aussi délabrés.

Vétéran de la guerre entre l'Iran et l'Irak, le Kharg-5 a navigué en eaux troubles et souffre d'un entretien déficient, affirment ces observateurs.

Si la mer finit de briser le navire, le vidant de toute sa cargaison de 272,5 millions de litres de pétrole, nous assisterons alors à la quatrième marée noire en importance de l'histoire, tout juste derrière celle de l'Amoco Cadiz (309 millions de litres) au large de la Bretagne, en 1977, et loin devant celle de l'Exxon Valdez (42 millions de litres) du printemps dernier, en Alaska.

Le triste spectacle des querelles entre les gouvernements et les entreprises ravive l'urgence de ratifier un entente sur le sauvetage des navires à risque. La notion d'eaux internationales permet tous les abus, y compris le droit de refuser l'accès à un port de radoub tant que le navire n'a pas colmaté sa brèche. Pas dans ma cour, se disent l'Espagne et le Maroc.

Les autres, eux, espèrent que la tempête engloutira le pétrole brut. Ainsi disparaîtra officiellement toute apparence de désastre, sinon pour les fonds marins dont personne ne se soucie.

RAYMOND GIROUX

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:

PIERRE DES MARAIS II

Président et Éditeur:

ROBERT NORMAND

Éditeur adjoint et rédacteur en chef:

CLAUDE GRAVEL

Directeur de l'information:

DENIS ANGERS

Vice président et trésorier:

CHARLES-A. POULIN

Directeur de l'édition:

J.-JACQUES SAMSON



par

Laurent
LAPLANTE
collaboration
Spécialiste

Sommes-nous démocrates?

À l'heure où toute une série de pays redécouvrent les vertus de la démocratie et avouent en avoir été privés pendant des décennies, peut-être est-il temps que nous nous demandions modestement, au Québec et au Canada, ce que vaut notre vie démocratique. Si l'examen est le moins sérieux, il n'est pas dit que nous le réussissons haut la main.

Dans la conversation quotidienne, on définit la démocratie comme le gouvernement du peuple par le peuple. C'est déjà là, pour parler québécois, une assez grosse commande. Mais la véritable démocratie exige bien davantage. En effet, il n'y a pas de démocratie si ce peuple qui prétend gouverner n'est pas composé de citoyens et de citoyennes. Il n'y a de démocratie, en d'autres termes, que si les décisions proviennent de personnes libres et éclairées.

Quand, par exemple, une foule en délire décide de lyncher quelqu'un, ce n'est pas, que je sache, une manifestation d'esprit démocratique. Entre une foule hystérique et un peuple composé d'êtres rationnels, la marge est énorme. Pour qu'existe et dure une démocratie, il faut que les individus

puissent s'informer de sources diversifiées, qu'ils se forment librement une opinion et que les gouvernants tiennent compte de ce que pensent et disent ces gens éclairés.

Nous sommes, à mon sens, fort loin d'une telle démocratie. D'une part, à cause du fanatisme. D'autre part, à cause du peu de respect des dirigeants politiques et économiques pour la démocratie.

Par fanatisme, j'entends la tendance à toujours croire ce que disent nos amis et jamais ce qui nous arrive de contextes moins familiers. Or, le fanatisme est présent partout. Il existe chez les non-violents qui excusent les brutes de leur club de hockey préféré. On le retrouve chez ceux qui contestent toutes les décisions libérales, mais jamais les perspectives péquistes. Ou l'inverse.

Le fanatisme existe chez ceux qui déplorent l'occupation de l'ambassade américaine à Téhéran par des étudiants iraniens, mais pas l'occupation de l'ambassade du Nicaragua par des soldats américains à Panama City.

Il y a fanatisme si les anglophones du Québec ne comprennent pas que les francophones d'Amérique du Nord se sentent comme une « espèce

menacée ». Comme il y a fanatisme chez les francophones s'ils n'admettent pas qu'il est anormal de ne pas permettre à chaque citoyen du Québec de s'exprimer comme il l'entend. Je précise tout de suite ma pensée: oui le Québec doit protéger ses caractéristiques; non interdire n'est pas un idéal démocratique. Si l'on n'admet pas que notre défense de la francophonie peut s'éloigner de la pratique idéale de la démocratie, tout en étant un geste indispensable, on s'engue, à mon sens, dans le fanatisme. Le fanatisme, c'est de n'avoir qu'un oeil.

Admettons que nous avons rarement deux yeux.

Notre démocratie est handicapée, d'autre part, par l'idée que s'en font un trop grand nombre de nos dirigeants. Sous prétexte qu'ils ont été élus, ils estiment avoir obtenu un chèque en blanc, c'est-à-dire l'autorisation de faire ce qui leur convient. Ils agissent donc sans informer et cachent ce qu'ils savent contraire à la volonté des citoyens. Rien là-dessus qui soit démocratique. Simple exemple, jamais une majorité de Canadiens ne s'est exprimée en faveur du libre-échange. Seul un système électoral désuet a permis à un parti qui n'a pas recueilli

la moitié des suffrages de faire main basse sur les deux tiers des sièges de la Chambre des communes et d'aller de l'avant. Aucun démocrate n'affirmerait donc détenir un mandat en faveur du libre-échange.

Personne ne sait non plus pourquoi le Canada, qui « observait » depuis 1972 l'Organisation des États américains (OEA), a décidé subitement de s'y intégrer en 1989. En effet, aucun débat parlementaire n'a permis de poser les questions pertinentes. On sait tout au plus que le président Bush, lors d'une visite « officieuse » de M. Mulroney en terre américaine, a pressé M. Mulroney de prendre une telle orientation. Depuis lors, les États-Unis ont fait ce que chacun sait au Panama et le Canada, pour des motifs toujours aussi opaques, a béni l'intervention américaine.

Démocratie que tout cela? Certainement pas. A moins que notre définition de la démocratie soit la suivante: « Le droit de se faire dire tous les quatre ans quel dictateur il convient de choisir ». Mais si tel est le cas, notre démocratie ressemble étrangement à ce que les pays de l'Est sont en train de faire sauter.

Votre Opinion

Ironie justifiée

(Lettre à Michael Wilson, ministre des Finances)

Je tiens, par la présente, à vous faire part de mes préoccupations à l'approche de la présentation à la Chambre des communes du budget pour la prochaine année.

En effet, les problèmes environnementaux, en particulier le problème de l'effet de serre, semblent préoccuper de nombreux Canadiens et ces problèmes sont d'autant plus graves, d'après plusieurs études internationales qu'ils touchent les peuples les plus démunis de la terre.

C'est en tout cas ce qui ressort du rapport de la Commission Brudtland, appelée par les Nations unies à se prononcer sur plusieurs questions environnementales et qui insiste sur le lien étroit existant entre la pauvreté des pays du Tiers-Monde et les problèmes environnementaux que connaît la planète.

Les plus pauvres du monde détruisent leur environnement

immédiat dans le but de survivre: ils procèdent à des déboisements (chaque année 11 millions d'hectares de forêt sont coupés) et effectuent des plantations sur des terres qui s'épuisent rapidement, causant ainsi une perte considérable en terres arables (20 000 km² en moyenne chaque année).

Ce faisant, le dioxyde de carbone des pays industrialisés trouve de moins en moins de forêt pour permettre son absorption si bien que tous les pays du monde finissent par payer pour la pauvreté du Tiers-Monde.

Je vous remercie donc d'avoir épargné le secteur du développement international lors des minicoupages de décembre et j'espère que vous continuerez à représenter les intérêts de notre pays et que vous ferez donc en sorte que le gouvernement accorde de meilleurs moyens financiers à l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) de manière à donner aux populations les plus démunies la possibilité d'exploiter d'autres voies qui ne compro-

mettent pas leur avenir et par là même occasion le nôtre.

Eric Tardif
Hull

Inconséquence

Après l'annonce de la nomination d'un M. Hnatashyn comme futur gouverneur général du Canada, quelqu'un fit remarquer au premier ministre Mulroney que cet Ukraino-Canadien ne parlait pas un mot de français et le premier ministre de lui répondre qu'il n'était pas nécessaire de parler français pour servir son pays. Le paysan du Danube n'aurait pas mieux dit.

Il est vrai que n'importe qui peut dorénavant devenir premier ministre du Canada, Mulroney en est la preuve. Mais que Mulroney ne l'oublie jamais, s'il n'avait pas parlé français, il n'aurait jamais été le chef du Parti progressiste conservateur canadien, ni premier ministre du Canada. En ce qui le concerne, la connaissance du français a remplacé la compétence.

M. Mulroney devrait savoir que normalement on ne peut faire une carrière politique valable qu'en distribuant les coups de menton à droite et à gauche et en se prenant pour un autre.

Il est incroyable qu'un ancien député et ministre comme M. Hnatashyn, qui a passé plusieurs années à la Chambre des communes à Ottawa, n'ait pas pu au moins apprendre à communiquer en français.

À mon avis, la seule explication plausible en l'occurrence serait le mépris viscéral de la langue française de la part même de Néo-Canadiens, comme Hnatashyn, et particulièrement de l'Ouest canadien. S'étendre là-dessus, ce serait leur donner trop d'importance. En effet, il ne s'agirait là tout simplement de bêtise et de stupidité dans leur cas.

Nous espérons dans les circonstances que M. Hnatashyn en sa nouvelle fonction se fera rassurer au Québec, c'est-à-dire qu'il ne viendra pas nous écoeurer. Ne lui en déplaise.

Paul-A. Demers
Québec

Le Québec peu affecté par la réduction des quotas de pêche

OTTAWA — Personne ne prétend que la situation actuelle soit rose dans le secteur des pêches au Québec. Mais les coupures de contingents annoncées mardi par le ministre fédéral Tom Siddon ne viennent pas vraiment empirer les choses pour l'industrie québécoise.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

Cette conclusion semble s'imposer à la suite des commentaires obtenus hier par LE SOLEIL tant des milieux gouvernementaux que de l'industrie.

Il est tout d'abord évident que, contrairement à ceux de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, les représentants des pêcheurs tout comme ceux des entreprises de transformation au Québec ne sont pas sur le pied de guerre en ce début d'année pour riposter aux mesures annoncées par le fédéral.

« On s'y attendait », explique le président de Madelipêche, Paul Delaney. Mais les mesures annoncées affectent beaucoup plus sévèrement les provinces maritimes.

Au cabinet du ministre québécois Michel Pagé, responsable de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la réaction était même favorable aux décisions d'Ottawa.

Selon Mme Dominique Fortin, porte-parole du cabinet de M. Pagé, le ministre fédéral Tom Siddon a effectivement tenu compte

de certaines suggestions du ministre québécois faites lors de leur rencontre du début décembre. Elle réfère notamment au main-

tien du programme d'allocation de quota aux entreprises, à la possibilité de transfert de contingents individuels et à l'accès à 1500 tonnes supplémentaires de sébaste aux chalutiers semi-hauturiers du golfe.

Quant à la réduction de 25 % des prises de morue du nord, les

pêcheurs québécois ne devraient pas être affectés outre mesure selon Jean-Paul Lussier, conseiller pour la gestion des pêches au ministère québécois, une opinion d'ailleurs partagée par Denis Martin, directeur général pour le Québec de Pêches et Océans Canada.

« Dans le cas de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, explique M. Martin, on peut presque parler de crise majeure compte tenu que ça va se traduire par des pertes substantielles d'emploi. Mais pour le Québec, il n'y a que quelques pêcheurs du côté nord de la Gaspésie et quelques autres de la Basse-Côte-Nord qui seront affectés. Mais je ne crois pas que ça va avoir pour effet de fermer des usines. »

Selon M. Lussier du ministère québécois, la diminution du contingent de morue du nord constitue en fait un constat de la diminution de la ressource. Les évaluations étaient difficiles à faire, explique-t-il en refusant de blâmer la gestion fédérale, signalant simplement qu'il y a manifestement eu des dépassements des allocations permises en certains endroits.

Et si la situation n'est pas facile dans le poisson de fond, les perspectives ne sont guère réjouissantes en ce qui a trait au crabe, aux crevettes ou à d'autres espèces. Pour certaines pêches, le problème est imputable à la dimi-

nution de la ressource, mais dans plusieurs autres cas, ce sont les prix qui sont en baisse et qui menacent la rentabilité des opérations.

Faute de pouvoir hausser les captures ou d'obtenir de bons prix, il y a nécessité d'agir pour réduire le coût des pêches selon le gouvernement québécois. En clair, les pêcheurs, comme les acteurs du milieu de la transformation, doivent agir plus solidairement que par le passé et accepter de faire un bout de chemin. Des hypothèses d'assurance-stabilisation des revenus et de régulation de la mise en marché sont d'ailleurs déjà à l'étude.

On semble en fait loin des préoccupations d'accès des pêcheurs québécois à la zone des 200 milles, une avenue qui devait permettre de fortifier et même d'élargir notre industrie. Paul Delaney, à la tête de la seule véritable flotte hauturière du Québec

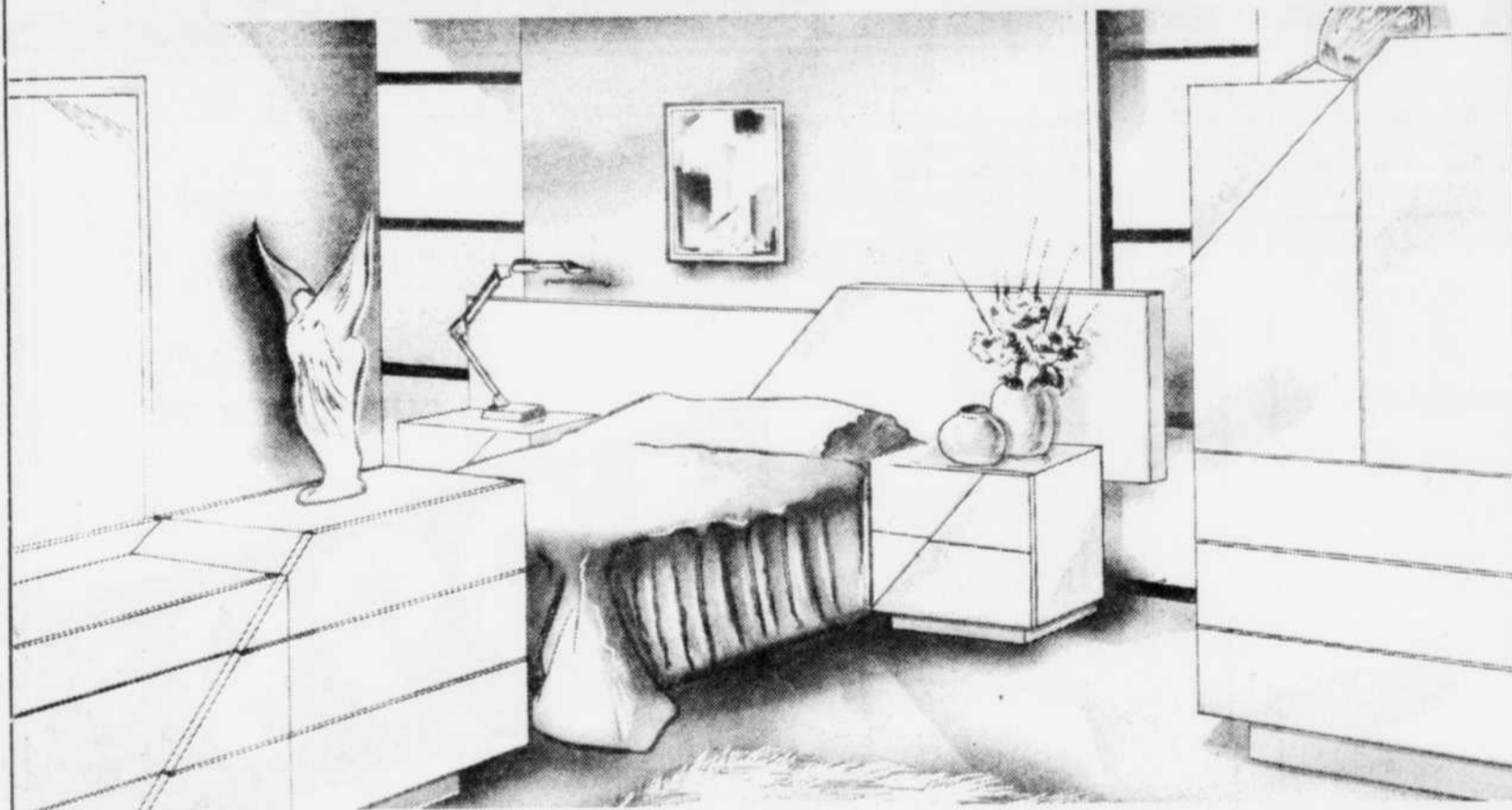
à l'extérieur des indépendants, refuse toutefois d'éliminer cette hypothèse. L'inévitable rationalisation résultant de la crise actuelle qui frappe durement les très grosses entreprises des Maritimes va peut-être ouvrir des portes aux plus petites qui vont résister, croit-il.

« Il est clair que les coupures annoncées ne vont pas faire de bien chez Madelipêche », dit-il, mais son entreprise sera moins durement touchée que celles de Terre-Neuve ou de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, après les deux années difficiles de 1988 et 1989, « il ne reste maintenant plus grand gras à couper », ajoute-t-il, en souhaitant que le cycle aborde maintenant sa courbe positive. Mais il est clair que la forte valeur du dollar et les taux d'intérêt élevés ne sont pas non plus étrangers aux difficultés actuelles de l'ensemble du secteur des pêches au pays, conclut-il.



Quelques pêcheurs de la côte nord de la Gaspésie et de la Basse-Côte-Nord seront affectés, mais on ne croit pas que les réductions de prises aient pour effet de fermer des usines.

Voici une autre excellente raison pour ne pas rater le solde étiquette verte de Meubles Pascal



Offrez-vous ce mobilier en mica et laque, de 7 pièces pour seulement

1899\$

L'ensemble comprend: commode, miroir, armoire, tête de lit 2 morceaux, 2 tables de nuit.

Commandez-le maintenant durant le solde étiquette verte et épargnez un 10% additionnel



l'autre pascal

Pascal
Place Laurier
2700, boul. Laurier
659-4816

POUR BIEN CONSTRUIRE ET RÉNOVER...
Le cahier "HABITAT" du SAMEDI... un outil indispensable pour simplifier vos projets de rénovation.

LE SOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362
Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 9h00 à 12h00

loto-québec Résultats

Tirage du 90/01/03

Banco	2	3	5	10	11
	14	16	18	26	32
Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirage	33	35	38	41	43
PROCHAIN TIRAGE: 90/01/05	52	55	61	65	67

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

imaginez une semaine au Club Med

PROFITEZ DES SOLDES APRÈS NOËL!
À GAGNER: 2 voyages pour 2 personnes à Punta Cana, en République Dominicaine. Le tirage aura lieu le 14 janvier 1990.

PARTICIPEZ:

- Découpez le coupon que vous trouverez dans le Soleil et remplissez-le (participez autant que vous le désirez).
- Faites valider ce coupon chez un des marchands de Place de la Cité (à un seul usage).
- Déposez dans la boîte à tirage prévue à cet effet, dans le mail central de Place de la Cité.

Tous les règlements du concours sont disponibles à Place de la Cité.

COUPON DE PARTICIPATION

Nom _____
Adresse _____
Téléphone _____ C.P. _____

VALIDER ICI

magasinez autrement...
PLACE de la Cité
1015, BOULEVARD HOCHÉLAGA, SAINTE-FOY, QUÉBEC

COLLABORATION: **UNIQUE** **CLUB MED**
Voyages Optimum Inc. Et avec part égale

CITF - FM **LE SOLEIL**

VENTE • L'ANNUELLE-VENTE • L'ANNUELLE-VENTE • L'ANNUELLE-VENTE • L'ANNUELLE-VENTE • L'ANNUELLE-VENTE • L'ANNUELLE-VENTE • L'ANNUELLE-VENTE • L'ANNI

L'Annuelle

DES RABAIS DE 10 À 50%

LA FABRIQUE DE TOUT REPOS

ENSEMBLE ENSACHÉ
Lit 1 place 688.⁴⁰⁵
REG. A: 809.⁹⁴
Lit 2 places 926.⁴⁰⁵
REG. A: 1089.⁹⁴
Grand 2 places 1138.⁴⁰⁵
REG. A: 1339.⁹⁴
N.B.: Nos matelas sont disponibles séparément. Matelas seulement.

MATELAS DAUPHIN

Charny
Quebec
Sainte-Foy
Charlesbourg
Bic
Scott Jonction
St-Georges
MAINTENANT A
Lévis
155, rte Kennedy

• ANNUELLE-VENTE •

VENTE DU MILLION

1987 1985 1986 1987 1988 1990

AMEUBLEMENTS

TANGUAY

DES MILLIONS DE \$\$\$ D'ÉCONOMIES POUR VOUS!

PLUS DE
15 MILLIONS

de meubles, appareils électroménagers et électroniques vous sont offerts

AUX MEILLEURS PRIX!

Une grande vente!



FUTURS COUPLES!

Profitez de cette grande vente pour meubler votre avenir à prix exceptionnel!

Courez la chance de gagner

3 HONDA

1er prix
HONDA ACCORD

2e prix
HONDA CRX

3e prix
HONDA CIVIC

une collaboration de



Règlements du concours disponibles en magasin



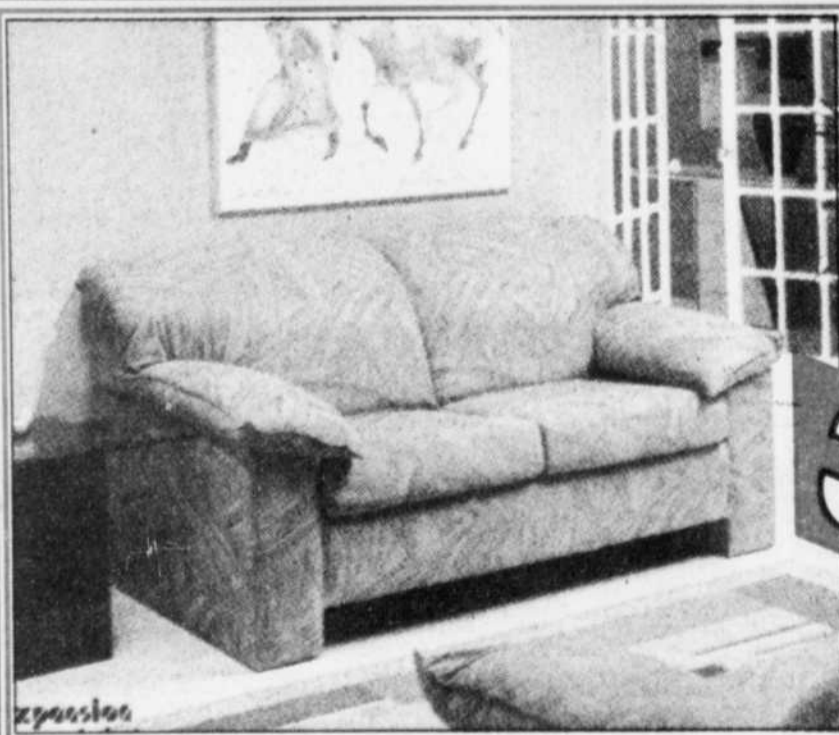
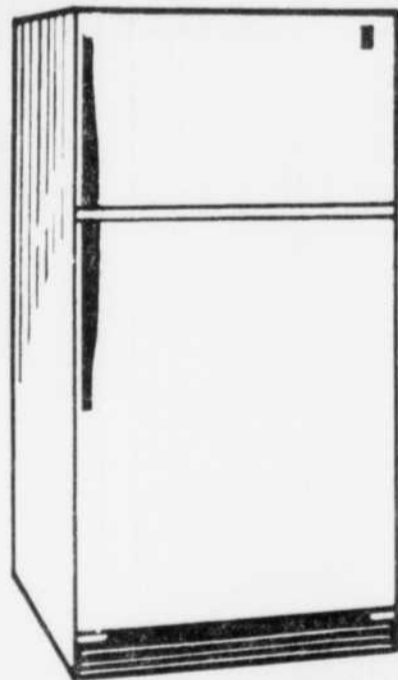
GENERAL ELECTRIC

CUISINIÈRE, RÉFRIGÉRATEUR, LAVEUSE, SÈCHEUSE

Les 4 appareils au super prix de

1999\$

l'ensemble

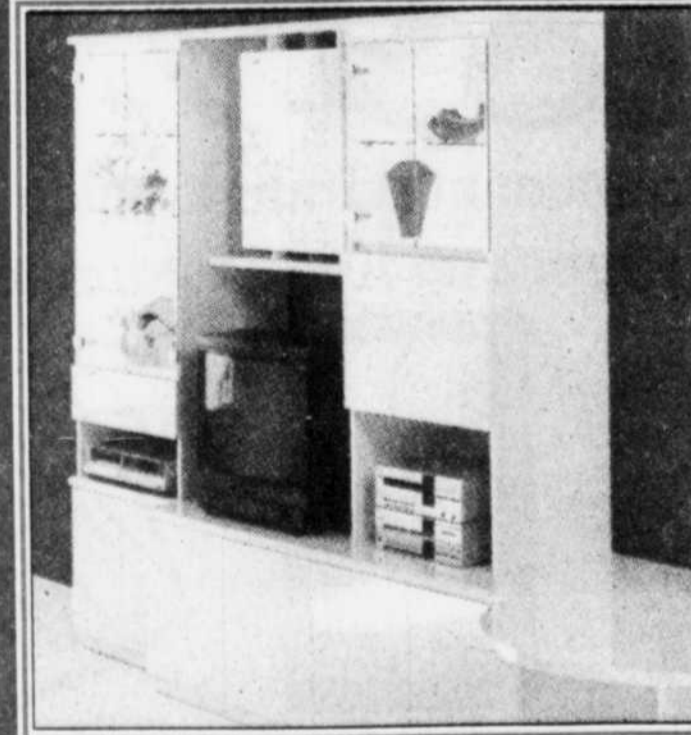


La causeuse

Pour le confort et le raffinement, causeuse en tissu.

349\$

Jusqu'à épuisement des stocks. (Sofa et fauteuil disponibles)



Unité murale "stratifiée"

incluant table ronde de bout (blanc seulement)

999\$

Jusqu'à épuisement des stocks.

LIVRAISON GRATUITE À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE

LÉVIS
Place Tanguay
833-4511

BEAUPORT
535, boul. Ste-Anne
667-6282

AMEUBLEMENTS TANGUAY

CARREFOUR LES SAULES
5150, boul. l'Ornière
871-4411

ADMINISTRATION ET SERVICE
872-2242